CONSEIL DE L'EUROPE

naturopa

Nature, culture et paysage
pour un développement territorial durable

n° 102 / 2004
FRANÇAIS

Nature et culture

n° 102 – 2004

CONSEIL DE L'EUROPE

naturopa

Éditorial

Culture, nature et patrimoine **I. Opriş** 3

Des regards croisés

La culture sous l'angle de la nature **S.A.R. le Prince Consort de Danemark** .. 4
La nature vue par la culture **M. Serres** 6
Nature, culture et spiritualité **J.-P. Ribaut** 7

Des approches diverses

Une amitié fragile **K. Ananitchev** 8
Le paysage culturel, élément du patrimoine de la Russie **M. Kuleshova** 9
En Espagne **M. Ortega** 10
Antagonisme ou complémentarité en Norvège **A. Moflag** 11
Vers l'harmonie entre l'anthropos et la nature en Grèce **T. Papayannis** 12
Jardins et forêts au Maroc **M. A. Belrhiti** 14
En Belgique, le cheval de trait, un patrimoine culturel et naturel vivant **E. Goedleven** 15
Aménagement du territoire, paysages et zones urbaines **D. Sarlet** 16

Regards

50 ans de Convention culturelle européenne et d'expositions du Conseil de l'Europe 18

La culture technique

Le Conseil de l'Europe: les nouveaux bâtiments 20
La haute qualité environnementale est l'affaire de tous **G. Hedman** 20
La mission de contrôleur haute qualité environnementale **H. Gambier** .. 20
*Le point de vue des architectes d'*Art & Build **S. Beckers, I. Zielonka** 21
Le nouveau bâtiment de la Direction européenne de la Qualité du Médicament (DEQM) 21
Le nouveau bâtiment des besoins généraux 22
Percevoir nature et culture **G. E. Andresen, F. Kristiansen** 22

Des conventions, un patrimoine et une pédagogie

La Convention européenne du paysage, synthèse de la culture, de la nature et des droits de l'homme **E. Buergi** 24
La Convention culturelle européenne et la nature **R. Alberotanza** 26
Patrimoine architectural et archéologique **P. Drury** 27
Le patrimoine bâti, un patrimoine naturel **N. Fojut** 28
Analyse de paysage en Italie **M. Ciumei** 29
La pédagogie du patrimoine en Suède **M. Waldhén** 30
Percevoir et évaluer un patrimoine vivant **L. Branchesi** 31
Les Journées européennes du patrimoine, un outil pour la coopération transfrontalière **M. Kneubühler, S. Berti-Rossi, M. C. Ronc** 32

***Au Conseil de l'Europe* 34**

Éditeur responsable
Catherine Roth
Directeur de la culture et du patrimoine culturel et naturel

Directeur de la publication
Maguelonne Déjeant-Pons
Chef de Division
Division de l'aménagement du territoire et du paysage

Conception et rédaction
Christian Meyer
christian.meyer@coe.int

Bureau du Réseau Naturopa
Jelka Pirkovič
Présidente du Comité directeur du patrimoine culturel (CDPAT)
jelka.pirkovic@gov.si

Adriana Baz
Présidente du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP)
baz@mappm.ro

Maria-Jose Festas
Présidente du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CHF-CEMAT)
gabdg@dgotdu.pt

Maquette
Emmanuel Georges

Imprimeur
Bietlot – Gilly (Belgique)

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées et qu'une copie – exemplaire témoin – soit envoyée à l'éditeur. Tous droits de reproduction des illustrations sont expressément réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Depuis 1993 Naturopa est imprimé sur papier sans chlore.

© Couverture par F. Zwardon: Skopelos (Grèce)
Vignette 1: Peinture rupestre de Norvège par F. Bruemmer/Bios
Vignette 2: Fresque «les dauphins» par Klein-Hubert/Bios
Vignette 3: Mosaïque d'un sanglier par Klein-Hubert/Bios

C. Iamandescu

Culture, nature et patrimoine

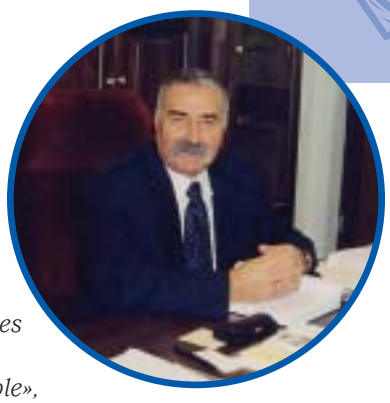

C. Iamandescu

La terre, l'eau, l'air: un trio d'éléments essentiels dont dépend l'existence de l'homme et qui, en même temps, est modelé par l'activité humaine. De cette interaction naît le paysage culturel appartenant à notre patrimoine. Ses deux composantes – la nature et la culture – fonctionnent de concert pour créer des caractéristiques uniques. Chaque génération y apporte de nouvelles transformations, modifiant l'équilibre des ressources naturelles, et chacune avec la vanité de croire qu'elle est unique et éternelle!

Au cours des dernières décennies, les organismes internationaux ont défendu des théories et des méthodes favorables à une approche plus équilibrée du patrimoine culturel et du paysage lui-même. Des expressions telles que «nouvel ordre écologique», «écologie durable», «paysage culturel», «politique paysagère», «paysage pur» sont devenues de plus en plus courantes. Les débats se sont multipliés surtout après l'adoption de la Convention européenne du paysage (Florence, 2000), dont les déclarations fermes doivent à présent recueillir un soutien tout aussi résolu.

Nous assistons à une véritable crise qui ne tient pas aux principes scientifiques, mais aux mauvaises pratiques. Les mutations politiques en Europe de l'Est après 1989 ont ouvert une porte sur des sites moins connus du patrimoine culturel et naturel, mais ont également attiré l'attention sur la nécessité de les protéger. Des pratiques agressives d'aménagement du territoire menacent certains paysages culturels européens et leur mise en valeur future. Dans de tels cas, les politiques et programmes régionaux et interrégionaux européens pourraient offrir des solutions viables, comme le prouvent des projets convaincants tels que le projet Kras en Slovaquie ou le projet Rudăria en Roumanie. Tous deux ont donné naissance à des zones d'intérêt du patrimoine qui sont désormais des sources de développement durable importantes.

Indéniablement, la diversité naturelle et culturelle est l'un des principaux atouts de notre patrimoine commun et sa protection implique une action solidaire et des mesures professionnelles conjointes au niveau européen. Il convient de mettre en œuvre des stratégies communes spéciales concernant la protection du patrimoine dans les domaines de l'archéologie, de l'ethnographie, de l'artisanat traditionnel, si bien représenté en Europe du Sud-Est, dans de nombreux habitats ruraux situés principalement dans les régions de montagne. La philosophie contemporaine en matière de patrimoine plaide désormais pour une approche avisée de la nature et du patrimoine bâti: le Danube et son delta, protégés en tant que réserve naturelle de la biosphère, en est l'un des meilleurs exemples avec les nombreux sites préhistoriques, antiques et médiévaux, fortifications, villes et villages aux caractéristiques paysagères, architecturales et ethnographiques intéressantes que recèlent les rives du fleuve, qui traverse onze pays. Dans ce contexte danubien, le cas récent du canal Bystre n'intéresse pas que les pays voisins directs, Roumanie et Ukraine, mais aussi tous les pays riverains.

Le choix de créer des réserves naturelles, des zones de conservation, des musées sur des territoires aussi riches peut également être bénéfique en termes d'amélioration de la qualité de vie, mais implique de mettre en place des structures spécialement adaptées et une gestion de qualité de la conservation du patrimoine.

Conscients de la relation importante qui existe entre la nature et la culture, nous ne pouvions qu'approuver la Déclaration du forum de Suzhou, en date du 1er juillet 2004, sur l'éducation des jeunes, selon laquelle «le patrimoine tant naturel que culturel constitue un bien précieux commun à l'humanité».

Ioan Opriş
Secrétaire d'Etat au patrimoine culturel de Roumanie
Ministère de la culture et des cultes
30, rue Kiseleff, Secteur 1
RO – 71341 Bucarest

M. Gunther

Vase «chouette» d'Antalya, Turquie

La culture sous l'angle de la n

L'opposition – quelque peu artificielle – entre nature et culture a fait le bonheur des philosophes et l'infortune des étudiants qui devaient, d'une pensée tellement vaste qu'elle en revenait brumeuse, tirer une vision claire et logique du cosmos qui nous entoure. D'Aristote à Schelling, Nietzsche et l'incontournable Kant, les grands esprits du passé ont réfléchi sur les rapports entre le monde et ses apparences d'une part, et d'autre part sur le principe même de cette pensée contradictoire qui oppose nature à culture. Lévi-Strauss voyait dans la prohibition de l'inceste l'origine de toute culture, laquelle rendait possibles et essentiels les échanges sains de l'exogamie, pratique nécessaire à la survie de l'espèce. Et il ajoutait que la nature, état préculturel, était le terrain sur lequel on pouvait espérer entrer en contact avec les ancêtres, les esprits et les dieux, faisant écho à la pensée de l'antique Héraclite et de certaines tribus dites primitives ou de chamanes inspirés: la vraie sagesse est de parler et d'agir en écoutant la nature.
Sans nous perdre dans les méandres de la philosophie, on peut considérer que l'homme, composante primordiale et essentielle de la nature, la perçoit parce qu'il la subit et que la culture n'est qu'un épiphénomène de cette perception. Le physicien contemporain James Lovelock a même considéré que la nature était le seul organisme vivant. Ce concept aurait fait sortir de sa tombe Nietzsche qui, dans le Gai Savoir, écrivait: Gardons-nous de penser que le monde soit un être vivant. Comment se développerait-il? De quoi se nourrirait-il? Une tendance récente de la science perçoit dans la genèse de l'univers une équation mathématique et algébrique d'une complexité inouïe, rejoignant ainsi Galilée qui, dans son Saggiatore, affirmait que l'univers est écrit et se comprend en langue mathématique. Ce faisant, ce savant malmené par l'Eglise s'est fait mal voir de beaucoup de scientifiques et philosophes, de Berkeley et de ses successeurs entre autres, qui refusaient de substituer l'abstraction à la «chose même» c'est-à-dire à la réalité.
Pourrions-nous affirmer que l'apport le plus éminent de la philosophie à l'étude de la nature n'est pas le système qu'elle formule, mais la réflexion qu'elle inspire à ceux qui se jettent à corps perdu dans ses arcanes? Une réflexion qui pour Rilke était comme une figure de danse .....

«Dans laquelle la nature
Ordonnatrice inconsciente,
Est surpassée
Par nous, les éphémères.
Car elle ne se meut
Pleinement attentive
que sous le chant d'Orphée», écrit-il.

Cette réflexion nous amène à noter que la nature qui doit sa beauté aux dieux subit ses améliorations et ses remises en ordre sous les mains des mortels mais doit se méfier des égarements de la raison humaine, exprimés par le concept de la «culture».

Faits culturels

Président d'une association dont le but est la protection du patrimoine, c'est à un niveau moins éthéré que j'aimerais étendre ma réflexion. Personne ne met en doute que les faits culturels manifestés par les hommes sont un apport immatériel à l'évolution de l'humanité. Ils sont les résultats d'une pensée exprimée et développée par les millions de générations passées qui ont vécu sous des climats et des milieux différents.
La culture est inextricablement tissée avec les fils produits par nos relations séculaires avec la nature. Non seulement la nature et ses phénomènes nous ont formé et ont poli nos réflexes, mais nous ne pourrions vivre sans garder un lien profond avec l'élément naturel. Tel Antée sevré de sa mère Gaia, géant condamné à mourir quand Héraclès le maintint en l'air, nous mourrons si nous sommes coupés de la nature. Qui ne douterait que la civilisation contemporaine ait le même effet sur notre épanouissement intime? On pense à Pascal: Qui veut faire l'ange fait la bête.
Mais le thème de la culture soumise à la nature est plus subtil, car il sous-entend que la nature ne trouve son achèvement complet que par le regard de l'homme. Il y a une forme d'eschatologie écologique dans cette affirmation, comme si toute la beauté du monde acquérait un sens lorsqu'elle était transmuée par l'homme, son produit le plus élaboré. Sans nous en douter, nous vivons dans un univers totalement façonné par nous. Combien de forêts primaires subsistent-elles en Europe? Nous avons planté, cultivé, transformé, pensé, rationalisé pour satisfaire des besoins fondamentaux. Les espèces ont été croisées, revues, améliorées. Les arbres ont été sélectionnés et alignés. Leurs superbes fûts ont inspiré les piliers de temples ou de cathédrales; depuis le néolithique, les collines, les champs, les prairies ont pris un relief artificiel et un nivellement harmonieux grâce à l'inlassable passage du laboureur avec sa charrue qui a comblé ravines et raboté pitons. Parcs et jardins de nos architectes paysagers ne sont qu'une tentative pour fixer dans le substrat intellectuel de l'homme une sorte de vision idéale d'un paysage parfait. Cette démarche nous donne une vision d'un âge d'or abstrait qui enchante et charme l'esprit par une évocation d'un archétype lointain et édénique. Le mot jardin n'a-t-il pas une racine indo-européenne ghorto (hortus, cour, gård, garden, grad en russe, qui signifie enclos, creuset réservé et coupé du monde, où l'imagination peut façonner une création végétale propice au calme de l'esprit?)

L'ancienneté de notre continent européen

Les continents ont été transformés par la main de l'homme, à l'exception des deux pôles, l'Antarctique et l'Arctique où le climat a empêché l'installation de sociétés durables et sédentaires. Peu de paysages ont autant subi l'empreinte du génie humain que ceux de notre vieille Europe occidentale, excroissance de l'Asie. Certaines plaines surpeuplées de Chine, d'Inde ou du continent sino-indien sont devenues certes des jardins peignés et ratissés. Mais l'ancienneté de notre continent européen ne révèle-t-elle pas néanmoins un charme, une harmonie, une sève, une rigueur et pourquoi pas une essence subtile d'intellectualité?
C'est en superposant les strates où la «culture» a progressivement façonné la «nature» que nous avons créé des chefs d'œuvre qui nous paraissent quasi naturels. Mais ces vignobles, ces vergers, ces prairies résultent du travail de multiples générations qui ont accumulé un patient résultat à la sueur de leur front. Le vin, les fruits, les céréales sont les produits accessibles de la nature combinée à la culture,

nature

une merveille de coopération entre les dieux et l'homme. En fait une symbiose de la création naturelle alliée au travail humain, une transformation des dons de la nature par le génie d'un produit de cette même nature, l'homme. Une autre idée-force contenue dans l'expression «patrimoine naturel» est l'action de longue tenue qu'elle a exercé sur l'esprit de l'homme qui depuis toujours s'est acharné à transformer la nature. Cette action, il la considère non seulement comme un viol de la nature mais surtout comme son butin, son patrimoine puisque violer est acte de possession.

Indéniables bienfaits de la nature

On sait qu'une truffe placée dans une corbeille d'œufs répand son arôme à tous les œufs. La nature qui nous entoure et que nous ciselons répand son parfum comme la truffe sur notre psychisme et notre intellect. Elle nous pénètre et répand goût et équilibre dans notre cerveau, ce dont notre entendement humain a besoin pour s'accomplir. Je ne voudrais pas donner l'impression d'émettre une sentence d'esthète mais aucun sociologue ne pourra nier que l'environnement conditionne les réactions de la société et façonne nos instincts. La délinquance, le désespoir, les taux de suicide sont élevés dans les zones urbaines défavorisées. Un horizon borné par des murs de béton, des plages d'asphalte, ou des déserts sans verdure, amène une désespérance inquiétante. Les espaces ouverts où la nature croît et s'étale en liberté répandent une harmonie spirituelle favorable à l'épanouissement de l'homme. L'urbanisation actuelle sans contrôle et dénuée d'humanité pourrait susciter une course à la désespérance ou au désamour d'une jeunesse désemparée, du moins à la mort de la réflexion et de la spontanéité gaie. Le temps n'est pas encore mûr pour les constructions de l'avenir imaginées par H. G.Wells où les bâtiments n'auraient plus de références minérales mais seraient faits de matériaux vivants et dégradables. Notre relation d'amour et d'intérêt avec la nature implique une grande vigilance et une absence de brusquerie. Un respect mutuel. On pourrait même souhaiter une ascèse écologique qui entraînerait un état méditatif et une interrogation permanente sur notre action. Nombre de maladies modernes sont dues à la déprime, mais aussi à l'excitation, à la frénésie due à la recherche de plaisirs immédiats et de satisfactions faciles. Ne devrions-nous pas favoriser quelquefois une recherche de la mesure, de l'excellence, de la tempérance, et même du Beau pour lui-même et surtout un contact plus fréquent, profond et intime avec l'environnement naturel?
Europa Nostra met dans la sauvegarde du patrimoine une partie de son énergie intellectuelle mais aussi toutes ses forces physiques autant que son âme. Nos objectifs ne sont pas seulement la préservation des monuments, sites, côtes, montagnes, ou rivières. Ils consistent aussi à promouvoir une discipline dont l'ambition est d'intégrer en permanence la dimension humaine aux objets de sa protection. Nous avons proclamé que la «culture européenne» était celle de l'unité dans la diversité. Nous pourrions suggérer que la nature européenne est l'antithèse de la précédente affirmation: elle représenterait ainsi la diversité dans l'unité. Autrement dit rien n'est plus multiforme et même protéiforme que l'environnement naturel de notre Europe, mais rappelons-nous que le terme environnement naturel couvre en grande partie un milieu artificiel qualifié de naturel mais façonné par l'homme. Agissons donc toujours avec vigilance et prudence. Que notre viol soit un viol consenti afin que notre âme tranquillisée puisse imaginer que culture cohabite toujours harmonieusement avec nature. Ainsi se trouverait délimité le comportement humain envers son environnement qui serait l'alpha et l'oméga de la notion de «culture» vue sous l'angle de la «nature»

S.A.R. le Prince Consort de Danemark
Président d'Europa Nostra
Europa Nostra, La fédération paneuropéenne du patrimoine
Lange Voorhout 35
NL-2514 EC La Haye
office@europanostra.org
www.euopanostra.org

P. Giraud/Bios

«… On sait qu'une truffe placée dans une corbeille d'œufs répand son arôme à tous les œufs.»

Akg-images/O. Bataglini

Anémone de Jacopo Ligozzi (1546-1626)

La nature vue par la culture

Chasser tigre, lièvre ou gazelle, abattre des arbres pour labourer, draguer une rivière, extraire et broyer du minerai, brûler le pétrole… ces travaux, sans doute nécessaires à la survie, certaines cultures en font aussi une morale pour la personne et son groupe, mieux encore, définissent, par eux, le propre de l'*Homo faber* et de l'homme lui-même. L'exécution aveugle de ce labeur ne se pose aucun problème quant à l'eau de la rivière, à la terre de la mine, à l'air et au feu du brasier, ni aux vivants de flore et de faune… considérés comme les objets passifs de ces interventions. Qui songerait à leur demander leur avis?

Culture: l'ensemble des contrats sociaux

Loin de me risquer à des généralités concernant les cultures, je ne puis parler que de celles que je connais, en particulier de celle que l'on convient de nommer occidentale. Dans cette aire et peut-être là seulement, la distinction entre culture et nature permet à la première d'exploiter la seconde sans ménagement. Hommes et groupes, d'une part, considérés comme sujets de l'entreprise et de la pensée, munis d'armes et de techniques, assurés de tous les droits, ouvrent un espace de non-droit, où tout gît à leur disposition, sans acquitter d'autre dette que celle de leur travail. Cette culture se construit; hôtel-restaurant gratuit, cette nature se donne.

Active, consciente, intelligente, fabricatrice, libre, sensée, organisée, légitime, éthique, utile, historique, collective, subjective, précieuse… cette culture fait face à une nature passive, nécessaire, insensée, sans histoire, droit ni prix. En science, le ou les sujets connaissent des objets; dans les arts, le ou les talents informent de la matière; au travail, ingénieurs et ouvriers transforment de l'inerte; éleveurs, chefs et bouchers tranchent dans le vif… Composée de tous les contrats sociaux possibles, cette culture exclut la nature de tous ces contrats et, ce faisant, la parasite.

Symbiose et contrat naturel

L'histoire du droit intérieure à ladite culture montre que seuls les mâles adultes riches et nés en certaines familles sélectionnées, pouvaient, dans l'Antiquité, agir légalement, devant les tribunaux ou les assemblées politiques: seuls, ils pouvaient revendiquer le titre de «sujets de droit», excluant de ce privilège femmes, enfants, étrangers, esclaves… presque tout le reste de la population. Pour faire bref, la même histoire marque l'entrée, progressive et lente, de ces exclus en la possession de ce titre. Libérés, ils deviennent peu à peu «sujets de droit». Non seulement, ils ne peuvent plus faire l'objet de traitements autres que légaux, mais ils participent à la législation elle-même ou à ce que l'on pourrait appeler la signature, au moins virtuelle, des contrats sociaux qui organisent leur groupe. À l'heure présente, nul ne peut plus refuser à personne ce statut de «sujet de droit».

Au scandale de beaucoup, je proposai naguère, sous le titre de *Contrat naturel*, d'accorder enfin à cette «nature», jusqu'à maintenant espace de non-droit, ce statut même de sujet de droit. Ainsi l'ancien parasitisme, contrat léonin où l'un prend tout sans rien donner alors que l'autre donne tout sans rien recevoir, deviendrait une symbiose à échanges réciproques.

Redéfini, le terme nature y reprend, de plus, son sens littéral: les choses et personnes à naître. Le statut de sujet de droit s'étend donc des choses naturelles et actuelles aux *natura*: celles à venir; audace complémentaire, convenons enfin de ce nouveau contrat naturel avec *naturae* et *naturi*, les filles et les fils des générations futures. Les inviter à nos décisions présentes n'aurait aucun sens si ces mondes possibles et ces humains à naître n'obtenaient pas le statut de sujet de droit et si nous ne signions point avec eux, absents, un contrat, condition transcendantale de connaissance et d'action. Une sorte de contrat virtuel double de sa garantie le contrat naturel. Tout le monde et toutes choses siègent au tribunal qui décidera des naissances à venir.

Une nouvelle institution internationale

Au fond d'une barque sur un lac, Jean-Jacques, philosophe solitaire, jouit de son existence entre ciel et eau, parmi les oiseaux et le feuillage; citoyen de Genève, le même Rousseau signe le *Contrat social*, au moins virtuellement, avec ses pairs, présents ou passés. Pas de foule ni d'État dans la nature; pas de flore ni de faune dans le droit. D'un côté les choses, les hommes de l'autre. Notre enseignement et nos décisions poursuivent aujourd'hui ce périlleux divorce: les sciences sociales ignorent les sciences dures et la politique ordinaire délaisse la planète. Or, non seulement nous habitons le monde, mais nous tissons aujourd'hui avec lui des liens si changeants et serrés qu'il entre dans nos contrats; si la politique a pour souci la cité, notre cité, aujourd'hui, s'élargit à l'univers.

ONU, OMS, OTAN, FAO, UNESCO, Banque mondiale, Croix Rouge… les organisations internationales règlent les relations humaines comme si nous n'habitions ni ne changions la Terre. Or nos conflits visent à occuper le sol, accaparer les sources d'eau ou les puits de pétrole, s'approprier codes, cellules, semences et espèces… Si, comme les animaux, nous salissons ce dont nous voulons faire notre niche propre, la pollution mondiale montre le comble – et, sans doute, la fin – de l'appropriation. Je propose de créer une nouvelle institution que l'on pourrait nommer WAFEL (Water, Air, Fire, Earth, Live) où *Homo politicus* accueillerait les éléments et les vivants, devenus enfin sujets de droit non-appropriables parce que formant l'habitat commun et pacifié de l'humanité.

Sous risque majeur, nos cultures doivent décider la paix entre elles pour sauvegarder la nature et la paix avec la nature afin de se sauver elles-mêmes.

Michel Serres
Philosophe
Dernier ouvrage paru: «Rameaux» aux Editions: Le pommier
239 rue Saint Jacques
F- 75005 Paris

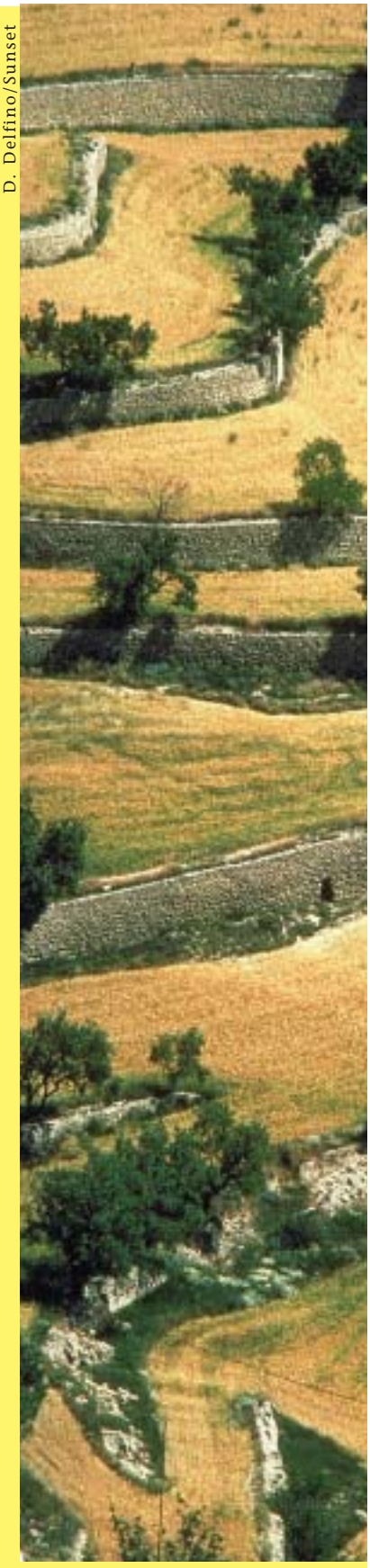

D. Delfino/Sunset

Nature, culture et spiritualité

Si les religions monothéistes ont de tout temps cherché à développer, à fortifier la foi de leurs fidèles, le vécu de cette foi a évolué au cours des siècles.

Chez les chrétiens, c'est l'intense communion entre l'homme et Dieu d'une part, l'homme et ses frères et sœurs qui a été privilégiée dès l'origine. Les liens particuliers que l'homme doit entretenir avec la Nature n'ont été mis réellement en évidence que récemment, alors qu'ils sont inscrits très précisément dans la Bible, et cela dès le premier chapitre. Mais… l'interprétation a été erronée, déformée au profit de l'homme, et c'est lors de l'aggiornamento des Eglises chrétiennes en 1989 que l'ensemble des responsabilités des chrétiens a été repensé et étendu à tous les secteurs d'activité, y compris les relations avec la Nature.

Oui, le premier rassemblement œcuménique européen, tenu à Bâle en 1989, a précisé, sans ambiguïté, le rôle primordial que les Eglises doivent assumer dans la société civile, apportant leurs concours dans des domaines aussi variés que l'économie et l'éducation, la communication et la culture, le bien-être social et les droits de l'homme. L'approche éthique mérite partout une attention spéciale, surtout aujourd'hui, où une certaine mondialisation néolibérale conduit beaucoup trop souvent à un pillage inconsidéré des ressources naturelles, à l'accroissement inacceptable des inégalités, et au nivellement des identités culturelles.

Les peuples aborigènes (ou autochtones), considérés, il y a peu d'années encore comme primitifs, ont évité ces écueils grâce à une relation exceptionnellement forte avec la Nature, dont ils se considèrent partie intégrante. J'en prendrais pour exemple ce que disent des Indiens d'Amazonie brésilienne: *«La société qui se croit civilisée ne s'oriente que par les valeurs du marché. Pour elle, la terre est un moyen de production, voire un objet de spéculation, une marchandise que l'on achète et l'on vend. En revanche, pour les peuples indigènes, la terre n'est ni un objet de commerce ou un instrument de lucre, ni seulement la source de leur subsistance. La terre est la base de leur culture, la racine de leur organisation familiale et communautaire et la source de leur relation avec le surnaturel. La terre est le sol culturel où vivent et reposent leurs ancêtres.»*

Pax Christi est conscient depuis longtemps de la richesse que représentent les diverses approches éthiques des sociétés humaines. Aussi ce mouvement a-t-il organisé, de 1995 à 2001, cinq symposiums réunissant des représentants de toutes les formes de religion, de spiritualité, où des chrétiens côtoyaient des aborigènes d'Australie, des bouddhistes des rationalistes, des musulmans des agnostiques. Le but: s'enrichir au vu des divers témoignages pour mieux vivre ensemble, solidairement, mais sans perdre son identité (culturelle, spirituelle,…). A l'occasion du 1er de ces symposiums, où fut adopté «L'appel de Klingenthal», le représentant de la religion baha'ï rappela les propos du fondateur de sa religion, Baha'u'llah, prononcés il y a quelque 150 ans: *«La civilisation, tant vantée par les représentants les plus qualifiés des arts et des sciences, apportera de grands maux à l'humanité, si on lui laisse franchir les limites de la modération… La civilisation, d'où découle tant de bien lorsqu'elle reste modérée, deviendra, si elle est portée à l'excès, une source aussi abondante de mal…»* Belle anticipation.

Conscients de la dégradation des ressources naturelles par un *Homo economicus* toujours plus rapace, les participants au 1er Symposium susmentionné affirmaient: *«… la situation de l'environnement est aujourd'hui tellement sérieuse, que nous estimons devoir agir ensemble, unir nos efforts pour que nos différentes approches spirituelles et culturelles, loin de constituer des obstacles ou des freins à la coopération, soient des sources d'enrichissements».*

Quelle que soit notre spiritualité, l'essentiel est de vouloir l'ouverture, l'écoute de l'autre, pour développer ensemble les bases du bien-être humain. La dimension économique et sociale, comme la dignité humaine en constitueront toujours des piliers, mais le patrimoine culturel, encore trop souvent considéré comme un luxe, se révèle de plus en plus complément indispensable. Quant à la Nature, ne pensons pas qu'aux ressources matérielles, qu'il s'agisse du pétrole, du vin ou de l'aspirine, mais aussi aux effets, non quantifiables, d'un beau paysage ou d'un lever de soleil.

Jean-Pierre Ribaut
Président de la Commission «Création et développement durable»
Pax Christi-France
27 rue Rabié
F-33250 Pauillac
jeanpierreribau@wanadoo.fr

Une amitié fragile

M. Kuleshova

Paysage russe

Dans le théâtre classique, la comédie doit avoir une fin heureuse et la tragédie suppose la mort du personnage principal. Pourtant, Anton Tchekhov qualifie «La cerisaie» de comédie. En effet, cette pièce est la comédie la plus triste jamais écrite en russe: tous ses personnages restent en vie et sont relativement heureux, mais la magnifique cerisaie (le rôle titre!) meurt. Consacrée exclusivement aux relations humaines, la pièce de Tchekhov a marqué un tournant dans la littérature russe: la nature n'était plus seulement un cadre statique, mais un ami fiable et confiant, vulnérable à la trahison.

L'influence que l'environnement naturel exerce sur la culture nationale a été souvent évoquée. En Russie, on peut en trouver des exemples explicites. Du point de vue d'un responsable de l'aménagement, même la localisation et la conception des villes historiques russes correspondent aux caractéristiques du paysage national: grands espaces, topographie en pentes douces, riche végétation. En général, une communauté s'installait au flanc d'une colline, face au confluent de deux rivières, puis se développait comme une spirale qui se déroule. Les constructions en bois prévalaient, du fait de l'abondance de ce matériau, tandis que l'espace disponible favorisait un agencement urbain à faible densité, où les incendies risquaient moins de se répandre. La construction en pierre n'était pas très répandue: cette ressource était rare et seuls pouvaient en bénéficier les services essentiels, à savoir la défense et la religion. La citadelle, ou kremlin, ressemblait davantage à une acropole du monde ancien qu'à la forteresse d'un souverain d'Europe occidentale. Etant les parties les mieux protégées des zones de peuplement, les kremlins accueillaient les cathédrales et les biens culturels matériels s'y accumulaient. Le bois a prédominé dans les constructions civiles jusqu'à l'époque de Pierre le Grand. Malheureusement, il s'agit d'un matériau périssable, et c'est pourquoi il est inutile, en Russie, de partir à la recherche d'une cité médiévale «intacte» comme Carcassonne en France ou Bergame en Italie.

Absence d'antagonisme

Jusqu'à la révolution industrielle, il n'y a pas eu d'antagonisme entre les modes de vie urbain et rural, car les citadins et leurs compatriotes ruraux avaient des possibilités analogues en matière de construction privée, d'agriculture et de loisirs. En outre, les distances entre le centre et la périphérie des agglomérations étaient relativement réduites, si bien qu'elles n'empêchaient pas leurs habitants de garder avec le paysage d'origine un contact direct suffisant pour qu'il soit une source d'inspiration créatrice dans la littérature, le folklore, les beaux-arts et l'artisanat.

Dès lors que l'on mentionne la population de la Russie, il convient de signaler que cette dernière a été, dès le début de son histoire, un Etat multinational, et donc multiculturel. Chaque nation se caractérise par son attitude propre à l'égard de la nature et des paysages, par l'idée unique qu'elle se fait d'eux. Même dans un endroit nouveau, dans un milieu naturel différent, les gens s'efforcent de trouver la possibilité d'utiliser leurs compétences traditionnelles et se constituent ainsi une «niche» particulière. Des siècles de cohabitation ont enseigné à nos ancêtres le respect mutuel et la tolérance. Outre la symbiose économique, les échanges culturels ont considérablement enrichi toutes les parties prenantes. En Russie, on trouvait partout, depuis les mots d'emprunt jusqu'à la cuisine, un assemblage de cultures et traditions nationales diverses.

La situation a commencé à changer au XIX^{e} siècle, époque à laquelle la demande de main-d'œuvre fortement concentrée a entraîné une urbanisation intensive. Les angles droits et les cercles, parfaits dans la planification et l'urbanisme, ont semblé priver les communautés de leur individualité traditionnelle. Dès l'origine de ce processus, les grands romanciers russes ont souligné la corrélation tangible entre la rupture des liens qui unissaient la population et la nature, d'une part, et la déshumanisation et la dégradation de la culture, de l'autre. Ceux qui connaissent la littérature russe du XIX^{e} et du début du XX^{e} siècles retrouvent facilement cette atmosphère sombre dans les œuvres de Tolstoï et de Dostoïevski. La Révolution de 1917 a aggravé cette tendance: la politique d'industrialisation rapide de l'Etat, associée à l'élimination de l'agriculture individuelle, a entraîné le dépeuplement des zones rurales et une concentration excessive de la population dans quelques agglomérations industrielles, récemment bâties ou rénovées. Pendant plusieurs décennies, la nature a été traitée comme un capital «destiné à servir l'homme». Malheureusement, les dimensions énormes du pays et l'abondance de ses ressources naturelles ont été favorables à l'illusion que ces ressources étaient inépuisables. Il serait injuste de nier que de nombreuses mesures de protection de la nature ont été prises pendant la période soviétique de notre histoire, qu'il s'agisse de la création de parcs nationaux et de réserves naturelles, des sanctions pénales infligées pour la pollution de l'environnement, du recyclage des déchets et bien d'autres dispositions. Toutefois, à une échelle de masse, les «intérêts économiques» ont prévalu. Une attitude analogue à l'égard du patrimoine historique a abouti à la destruction et à l'abandon, délibérés ou non, d'anciens bâtiments religieux et civils, de propriétés et même de communautés, à des intrusions par négligence dans des paysages historiques, à la perte d'arts et d'artisanats traditionnels.

Situation changeante

Aujourd'hui, la situation évolue; le droit de propriété nécessite la responsabilité, et donc l'action. Le renouveau de la construction individuelle, en particulier à la campagne, et les nouvelles solutions architecturales mises au point récemment à Moscou et dans plusieurs autres villes montrent que les Russes ont préservé leurs traditions culturelles et, en particulier, leur goût ancien pour la nature. Toutefois, nous sommes loin d'avoir résolu les problèmes écologiques et établi un environnement sain pouvant servir de base à un niveau de culture suffisant, à son tour, pour assurer une protection effective du patrimoine commun. La tâche pratique immédiate consiste à restaurer l'accès direct du public aux valeurs naturelles et culturelles authentiques. On ne peut y parvenir uniquement par des îlots sauvegardés de nature intacte et des musées bien protégés. La protection de l'environnement doit devenir un élément de la vie quotidienne.

Pour l'instant, la Russie fait partie des nations les plus urbanisées, puisque 73 % de ses habitants vivent dans les agglomérations. Il va de soi que l'urbanisation est irréversible et qu'il est inutile de pleurer les constructions en bois du passé. Cette constatation ne veut pas dire, toutefois, que l'accès à la beauté naturelle n'existe plus. L'expérience européenne a prouvé que la population, même dans les régions les plus industrialisées, apprécie un environnement sain. Le pas décisif à franchir maintenant est de passer d'une action privée et individuelle à des mesures publiques. A cet égard, la réforme récemment annoncée de l'administration locale autonome est destinée à optimiser les dimensions des municipalités, à faire en sorte qu'elles s'attachent davantage à la solution des problèmes locaux spécifiques, à obtenir une meilleure représentation du public dans les organes législatifs locaux et à augmenter ainsi leur prestige et leur réactivité.

Les aspects pratiques demandent une action concertée. De toute évidence, le rôle joué par les spécialistes de l'aménagement va prendre une importance spectaculaire. Le préalable essentiel a un aménagement positif pour l'environnement est l'impératif humaniste: la nature est notre amie, et on ne trahit pas ses amis.

En Russie, les romanciers, les peintres et les compositeurs ont toujours été conscients des liens fragiles entre l'homme et la nature. Ils savent aujourd'hui comment contribuer à la protection de la nature et les spécialistes de l'aménagement accueilleraient avec reconnaissance leurs conseils.

Konstantin Ananitchev
Institut de l'urbanisme,
Département de l'architecture
et de l'urbanisme de la région de Moscou
7, rue Stolechnikov
Moscou Fédération de Russie
glavarh1@mail.ru

Le paysage culturel, élément du patrimoine de la Russie

Le patrimoine est un ensemble de valeurs et de biens reconnus, créés et préservés par la société en vue de les transmettre à la génération suivante. Nourri par la strate culturelle de la sphère sociale, il conditionne sa vitalité et son développement durable, à l'image du code génétique des espèces biologiques. Bien que tout paysage comprenne des biens patrimoniaux, les divers statuts de protection de l'espace sont réservés, dans la pratique de la conservation du patrimoine et de l'aménagement du territoire, à certains paysages remarquables. Or chaque paysage peut être rattaché à la notion de paysage culturel, fruit d'une interaction spécifique entre la culture et la nature et de ce fait modèle idéal pour le règlement des problèmes liés à l'interaction entre la nature et la société.

En Russie, la conservation et la gestion des paysages culturels sont régies par des lois et des directives relatives à la conservation de la nature, à la protection du patrimoine culturel, à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Les textes fondamentaux en matière de patrimoine sont la loi sur les espaces naturels strictement protégés (1994) et la loi sur les sites du patrimoine culturel (monuments historiques et culturels) des peuples de la Fédération de Russie (2002).

Catégories de zones protégées

La loi sur les espaces naturels strictement protégés dresse une liste ouverte des catégories de zones protégées et précise les règles juridiques applicables aux zones existantes (zapovedniks, parcs nationaux, parcs naturels, monuments naturels, zakazniks, stations thermales, sites de loisirs et de cure, jardins botaniques et arboretums). D'autres catégories d'espaces naturels protégés pourraient voir le jour, mais les réglementations spécifiques établies au niveau national n'ont pas été mises à effet. Parmi les catégories mentionnées, les parcs nationaux jouent un rôle particulier dans la protection des paysages culturels, car leurs objectifs statutaires incluent la conservation et la restauration des objets historiques et culturels. C'est dans les parcs nationaux que l'on trouve les exemples les plus viables d'interaction harmonieuse entre l'homme et la nature, associés à des types distinctifs de paysage culturel. Plusieurs parcs nationaux de Russie ont mis sur pied des programmes spécialement consacrés à la conservation des paysages culturels.

Reconnaissance juridique des paysages culturels

La loi sur les sites du patrimoine culturel régit les sites patrimoniaux tangibles, qu'elle classe en monuments, ensembles et sites, conformément à la typologie proposée par la Convention du patrimoine mondial. Ce texte est le premier, et pour le moment le seul, à offrir une reconnaissance juridique nationale aux paysages culturels, qui sont de ce fait représentés dans plusieurs sites. L'une des notions fondamentales définies dans cette loi est celle d'objet de la protection, à savoir la liste des biens qui ne doivent pas être détruits ni modifiés par l'activité humaine. L'activité économique est limitée de manière à protéger les objets ou le site. La législation russe ne prévoit pas de catégorie de patrimoine culturel du type «zone historique et culturelle protégée». De tels espaces existent cependant – ce sont les musées-réserves établis par décret gouvernemental. De par leurs fonctions et leur statut institutionnel, ils se rapprochent des parcs nationaux et jouent un rôle primordial dans la conservation d'un patrimoine d'une exceptionnelle diversité – domaines nobiliaires, monastères, paysages urbains, ruraux et archéologiques, champs de bataille.

S'agissant des valeurs immanentes des paysages et/ou de l'environnement, la législation est insuffisante, bien que les bases de son développement soient déjà en place dans la réglementation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ainsi que dans les procédures légales d'étude d'impact sur l'environnement et d'expertise historique et culturelle.

Toute société incarne un système de valeurs, parmi lesquelles le paysage occupe une place qui lui est propre. Les cataclysmes sociaux du XX^{e} siècle ont détruit la vision classique du paysage, à la fois lieu de vie, de subsistance et d'épanouissement social. A la différence de la collectivité traditionnelle, intrinsèquement liée à son environnement physique transformé en paysage culturel, chargé et sans cesse enrichi de sens, et source d'auto-identification culturelle à travers son contenu historique, la société moderne est caractérisée par une faible perception environnementale et une coupure par rapport à tout ce qui n'est pas la propriété individuelle. Lorsque les instances de décision démocratiques sont insuffisamment développées, le paysage, soumis aux lois générales et traité comme un quelconque bien de consommation, voit sa destinée déterminée par des décisions technocratiques et des investissements lucratifs. Une société qui ne perçoit pas son paysage ancestral comme un bien culturel intrinsèque et une condition fondamentale du développement durable n'a aucun avenir. C'est pourquoi il est absolument indispensable de faire prendre conscience et d'expliquer, à tous les niveaux de décision en matière d'aménagement du territoire et d'affectation des sols, que les paysages culturels font partie intégrante du patrimoine national de la Russie.

Marina Kuleshova
Institut russe de recherche sur le
patrimoine culturel et naturel
2 Kosmonavtov str.
129366 Moscou Fédération de Russie
heritage@mtu-net.ru

En Espagne

En Europe, le territoire n'est plus naturel. Il a subi une profonde transformation par la main de l'homme à travers la construction et la culture. Après un long processus de transformation, le territoire devient une «grande construction» dotée d'une histoire et d'un langage qui lui sont propres. Un grand objet culturel, une grande œuvre d'art complexe compte tenu de son échelle, fruit de nombreuses civilisations. Comme toutes les constructions, son langage s'exprime à travers des signes. Ce langage et ses signes sont les valeurs qui configurent son identité. Si le langage se perd, la construction s'interrompt. Le paysage et le patrimoine naturel et culturel, que nous pourrions appeler le «patrimoine territorial», sont le langage et les signes qui décrivent le territoire. Dans une perspective territoriale et durable, ces signes acquièrent une valeur stratégique et explicative de son histoire et de ses valeurs, mais ils établissent surtout les règles de sa transformation.

Cette valeur stratégique du «patrimoine territorial» a été fortement mise en avant dans le cadre de la réflexion sur le développement territorial qui fut menée dans le contexte européen, principalement au sein de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

Une orientation innovatrice

La réflexion a dépassé l'approche théorique et s'est concrétisée en une série de documents (Schéma de Développement de l´Espace Communautaire (UE, 1999); Principes directeurs pour le développement territorial durable du Continent européen (Conseil de l'Europe, 2002) et Convention européenne du Paysage (Conseil de l'Europe, 2000)), qui, malgré leur caractère non contraignant, constituent un cadre commun et international de référence afin de définir le traitement du patrimoine et du paysage à partir de cette nouvelle *dimension territoriale*. Ces documents ne proposent pas de nouveaux instruments mais une orientation innovatrice pour la meilleure utilisation des instruments conventionnels de gestion du patrimoine et du paysage.

La base est le nouveau concept du développement territorial durable qui se définit selon l'application de deux principes de base relativement récents: le principe de cohésion territoriale (associé à la cohésion économique et sociale) et le principe du développement durable (Déclaration de Ljubljana, 13e CEMAT, septembre 2003). Développer ces principes exige l'étude simultanée de quatre aspects afin de concevoir et d'appliquer les politiques: environnementale, économique, sociale et culturelle. Ces nouveaux critères modifient les approches sectorielles traditionnelles, abolissant l'isolement de ces politiques généralement respecté jusqu'à présent pour aborder le patrimoine et le paysage. Conformément à ces principes, l'un des objectifs territoriaux envisagés pour l'Europe est le «développement créatif, innovateur et intelligent du patrimoine territorial et du paysage» en vue de mettre en valeur l'identité régionale et conserver la diversité en tant que facteurs fondamentaux du développement.

Paysage et le patrimoine: éléments essentiels du développement territorial

Le paysage et le patrimoine sont par conséquent des éléments essentiels du développement territorial présentant quelques particularités.

Weiss/Sunset

Villarubia la Mancha

En raison de leur capacité à indiquer l'état du territoire et de la possibilité de leur caractérisation objective, ils sont un outil important pour la typification des modèles territoriaux. C'est l'un des objectifs du projet ESPON: *The role and spatial effects of cultural heritage and identity*.

Ils sont un important facteur de qualité de vie et de l'environnement des citoyens. Les éléments du patrimoine et du paysage, aussi bien urbain que rural, ne prennent leur sens qu'en les associant à l'usage du territoire. Ils représentent également un actif économique et une opportunité pour les régions et les communautés locales compte tenu de leur capacité d'attrait pour des activités économiques autres que le tourisme, d'où l'importance de la sensibilisation et de la participation de la population à sa reconnaissance. Le Guide européen d'observation du patrimoine rural,CEMAT 2003, en est un exemple.

Le paysage et le patrimoine sont dynamiques, autrement dit transformés et transformables, évitant d'être considérés comme des «fossiles». Leur intervention présente le double défi de leur conservation et de leur gestion créative. Il s'agit d'appliquer le principe de «conservation active» avec de nouvelles formes de gestion intégrant les trois types classiques d'action: protection, conservation et restauration, complétées par les interventions plus modernes. De plus, le patrimoine doit être considéré comme partie intégrante du système, comme les itinéraires ou les couloirs, face au concept de «site» ou de «monument», dans le cadre de stratégies intégrées de développement territorial.

Tous ces aspects renforcent une nouvelle relation entre le patrimoine, le paysage et le développement territorial.

A titre de synthèse, il est important de souligner son rôle stratégique pour le diagnostic et l'intervention sur le territoire et dans la ville; en deuxième lieu, sa dimension européenne exigeant des interventions à de plus grandes échelles territoriales, comme l'interrégionale ou la transnationale; et enfin, le besoin de nouvelles formes de gestion intégrant la participation active des citoyens.

Margarita Ortega
Unité du développement territorial
Ministère de l'Environnement
Plaza de S. Juan de la Cruz s/n
E-28071 Madrid
MOrtega@mma.es

Antagonisme ou complémentarité en Norvège

On entend souvent dire que la Norvège est un petit pays. Ce n'est pas vrai. A l'échelle de l'Europe, nous sommes un *grand* pays, *faiblement* peuplé avec 14 habitants au km^2.

On pourrait penser qu'une densité de population aussi faible nous laisse beaucoup d'espace pour vivre. Or, à quelques rares exceptions, comme le sud-est de la région centrale, les Norvégiens vivent sur d'étroites bandes côtières, dans les fjords et les vallées. La majeure partie du territoire n'est qu'une étendue sauvage, bien trop hostile à l'établissement humain, soit en raison de l'altitude, du relief ou simplement de l'isolement.

Dans le passé, nature et culture étaient complémentaires. Les Norvégiens, comme les habitants de nombreux pays, ont vécu *au milieu* de la nature et *grâce* à elle (agriculture, chasse, pêche) pendant des milliers d'années. C'est le cas par exemple de l'archipel de Vega, dernier en date de nos sites à avoir été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.

Cet archipel, qui compte une douzaine d'îles, dont la principale est Vega, est situé au sud du cercle arctique. La vie sur l'archipel illustre la façon dont les pêcheurs et les agriculteurs subsistent depuis 1 500 ans. Les premières traces d'occupation humaine remontent à l'âge de pierre. Aujourd'hui, les îles témoignent d'un mode de vie frugal unique, basé sur la pêche et la collecte du duvet d'eider, dans un environnement hostile: la nature est sauvage et rude dans le nord de la Norvège.

Cette étroite relation avec la nature est menacée. Les responsabilités et l'aménagement sont confiés à des administrations sectorielles et éclatées.

Quelques exemples

Bien que la superficie moyenne par habitant soit relativement importante, certaines portions du territoire font l'objet d'une concurrence néfaste: empiètement des villes anarchique sur les rares terres agricoles et les zones récréatives, aménagements mettant en péril les zones côtières, etc. De même, la *qualité* du développement urbain n'a guère retenu l'attention; elle est très inférieure à celle d'autres pays, ce qui pourrait simplement s'expliquer par le fait que la plupart de nos villes jouissent d'un *environnement* de grande qualité: accès facile à la nature et à des paysages magnifiques presque partout.

L'évolution de la production agricole et la disparition des animaux entretenant les pâturages entraînent entre autres l'appauvrissement du paysage et le développement excessif du paysage culturel. Les régions sauvages et montagneuses sont de plus en plus envahies par diverses installations techniques, de nouvelles routes, des lignes électriques et l'aménagement de zones de loisirs, ce qui a pour effet de morceler les habitats naturels et d'en chasser la faune. La privatisation et la commercialisation font obstacle au droit d'accès du public à la nature.

A l'avenir, l'environnement devra être géré comme un tout. La politique régionale de la Norvège vise à favoriser le développement des petites et des grandes agglomérations sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur la population locale, les ressources naturelles et leurs atouts spécifiques. Par conséquent, le patrimoine naturel et culturel devrait être un élément évident des stratégies de développement futur.

Le paysage, lieu de rencontre de la culture et de la nature

Nous devrions améliorer le paysage de nos villes et de nos villages et faire reculer l'emprise du paysage culturel sur nos campagnes. Ce faisant, nous rendrons nos villes et nos villages plus agréables à vivre et plus attrayants pour les entreprises.

Les régions sauvages et montagneuses prendront probablement encore plus d'importance à l'avenir. La Norvège évoque une image qu'il faut préserver, celle d'un pays où l'on peut trouver le calme, loin de l'agitation du monde.

Ces régions protégées sont importantes pour plusieurs raisons, qui vont de la préservation de la diversité biologique et des paysages aux avantages pour la santé publique et le tourisme; aujourd'hui, 10 % de la Norvège continentale est protégée grâce à des parcs nationaux, l'objectif est d'atteindre 13 à 14 % d'ici 2010.

Du point de vue des pouvoirs publics, nos objectifs principaux sont les suivants:

- renforcer les capacités des pouvoirs publics et la gestion intersectorielle;
- coopérer étroitement avec les établissements de recherche et d'enseignement;
- sensibiliser la société civile, les organisations privées et les autorités publiques;
- intégrer les préoccupations relatives aux paysages dans toutes les politiques pertinentes de l'Etat;
- déterminer comment les autorités locales et régionales peuvent appliquer la convention au moyen de politiques et d'actions d'aménagement locales et régionales du territoire;
- améliorer la participation de la population – y compris des populations indigènes et des minorités ethniques – et des organisations non gouvernementales.

Gageons que l'approche intégrée du paysage saura susciter l'enthousiasme du public.

Audun Moflag
Ministère de l'Environnement
Service de l'Aménagement du Territoire
BP 8013 Dep
N-0030 Oslo
audun.moflag@md.dep.no

F. Muller/Bios

Le fameux rocher de Kiragg

La Norvège

Superficie: 324 000 km^2
Population: 4,6 millions d'habitants (2004)
Densité: 14 habitants au km^2

Répartition de la superficie en pourcentage de la superficie totale

Montagnes, Forêts non productives, Marais et zones humides, Lacs, glaciers	74
Forêts productives	22
Terres agricoles	3
Terrains urbains	1

Klein-Hubert/Bios

Imerovigli dans l'île de Santorin

La Grèce et les régions environnantes du nord-est du bassin méditerranéen sont caractérisées par la douceur du climat et des paysages. Certes, le mont Olympe culmine à 2917 m, les températures peuvent chuter jusqu'à -10 °C en certains endroits de Macédoine et de violentes tempêtes, immortalisées par l'Odyssée d'Homère, se déchaînent parfois dans la mer Egée. En général, cependant, le climat y est tempéré, les paysages diversifiés et d'échelle modérée, et la biodiversité et les ressources naturelles abondantes, bien que moins que par le passé.

Les anciens Grecs déifiaient la nature, associant des dieux et des divinités secondaires comme les satyres, les nymphes et les néréides à certains éléments naturels. Ainsi, ils rendaient un culte à Poséidon, dieu de la mer, et à Artémis, déesse des animaux sauvages et de la chasse, tandis que le dieu-fleuve Acheloos était représenté avec la tête d'un taureau et la queue d'un serpent. La Grèce classique était parsemée de lieux sacrés – montagnes, bosquets et sources. Les temples étaient construits dans des sites d'une extraordinaire beauté naturelle. L'eau sous toutes ses formes – mer, lacs, cours d'eau, sources ou marécages – était jusqu'à nos jours l'objet d'une vénération particulière. Les petites sociétés rurales géraient les ressources naturelles avec science et respect. Ainsi, de par leur philosophie et leur pratique, les anciens Grecs considéraient la nature et les dieux qu'ils lui associaient non pas avec crainte, mais avec familiarité.

Pour autant, cette terre n'a pas été à l'abri des agressions humaines: assèchement et mise en culture du grand lac Copais par les Mycéniens au XIII[e] siècle av. J.-C., destruction de forêts exploitées pour les besoins des flottes militaires ou défrichées à des fins agricoles, ravages causés par de multiples guerres et invasions. Cependant, celles-ci se sont produites principalement pendant des périodes de concentration du pouvoir politique.

Après la christianisation de l'empire romain d'orient, de nombreux éléments de la philosophie grecque classique furent assimilés dans les enseignements de la nouvelle religion, tandis que le néoplatonisme exerçait une influence déterminante. Les temples classiques furent remplacés par des églises byzantines édifiées dans les villes et les villages, mais aussi dans des lieux retirés, bien intégrées dans le milieu naturel. Des monastères furent fondés dans des paysages somptueux, tels que les pitons rocheux des Météores, l'île de Patmos et la péninsule du mont Athos. Des ermites s'installèrent dans des grottes isolées de la gorge de Vikos dans les montagnes du Pindos ou sur les rives escarpées des lacs Prespa.

Dans l'église chrétienne orthodoxe, l'idée que la nature était une création de Dieu finit par s'imposer. Cette notion avait pour corollaire le caractère sacré de la nature, dont l'humanité (Anthropos) était encouragée à utiliser les ressources, mais en les gérant avec sagesse comme le berger pour la gloire du Seigneur. L'eau avait sa place dans les rituels de l'église, qu'il s'agisse du baptême ou de l'aghiasmos (bénédiction des eaux).

Ainsi, jusqu'au XX[e] siècle, les habitants de la péninsule grecque et des îles de la mer Egée ont vécu pour l'essentiel en harmonie avec la nature, laquelle était inextricablement liée à leur culture.

Changement radical

Cette situation a changé radicalement au cours du siècle dernier. Aux prises avec une grande pauvreté et un afflux de réfugiés grecs sans ressources arrivant d'Asie Mineure, surtout après 1922, la Grèce, avec l'aide des pays occidentaux, lança un vaste programme d'intensification agricole qui se traduisit par un assèchement massif des zones humides et se fixa des priorités axées sur le développement. Les ravages de la Seconde Guerre mondiale et la guerre civile qui s'ensuivit replongèrent le pays dans la pauvreté et rendirent nécessaires de nouveaux efforts. Malgré la contribution financière du plan Marshall, le développement resta lent et son incidence sur le milieu naturel limité. Un effet secondaire important fut l'abandon de nombreuses zones rurales et la concentration de la population dans les grands centres urbains. La transformation du paysage s'accéléra de manière spectaculaire après l'entrée du pays dans la Communauté européenne en 1981, par suite de l'injection massive de fonds consacrés pour la plupart à de grands projets de génie civil, souvent menés dans un mépris total du milieu naturel et du patrimoine culturel. Ainsi, dans la Grèce contemporaine, pays d'une richesse considérable (le revenu par habitant était de 12798 euros en 2002), les liens entre les hommes et la nature ont

Vers l'harmonie entre l'anthropos et la nature en Grèce

été rompus. L'urbanisation progresse sans frein, surtout dans les régions côtières et dans les îles. Des barrages sont construits sur les cours d'eau, perturbant les zones humides en aval, mais portant aussi gravement atteinte aux paysages de montagne. Les barrages de Mésokhora sur l'Acheloos et de Thissavros sur le Nestos sont des exemples caractéristiques de conception et de construction inconsidérées. Les eaux sont fortement polluées par les déchets industriels et domestiques et les écoulements agricoles. Les nappes s'épuisent par suite du pompage légal et illégal de l'eau, utilisée principalement pour l'irrigation (qui représente aujourd'hui 82 % de la consommation d'eau douce). Dans les montagnes, la végétation pâtit des coupes à blanc, des incendies de forêts et du surpâturage, ce qui entraîne des problèmes d'érosion et d'envasement. La surexploitation des fonds de pêche, l'emploi de méthodes destructrices (comme le chalutage et le dynamitage) et la pollution ont réduit de manière alarmante les ressources biologiques marines. La biodiversité est en recul. Mais ce qui est peut-être le plus inquiétant, c'est la rupture entre les œuvres des hommes – qui font partie de la culture contemporaine – et la nature. Beaucoup de gens semblent en effet préférer un environnement totalement urbanisé fait de béton, d'acier, de verre et de bitume, où la nature n'est plus présente que sous la forme d'arbres rachitiques ornant des parcs et des squares poussiéreux. Ainsi, Athènes, capitale embouteillée et polluée de la Grèce, regroupe plus de 40 % de la population du pays et quelque 70 % de ses activités économiques.

Signes positifs

On observe pourtant des signes positifs. Pendant le week-end et les vacances, les grandes villes sont désertées par la plupart de leurs habitants, à la recherche d'un cadre plus agréable. Les jeunes critiquent vertement les choix opérés par les générations précédentes et revendiquent une qualité de vie meilleure et différente. Ils s'impliquent de plus en plus dans des mouvements écologistes créés par des citoyens. Le gouvernement lui-même, mû par le mécontentement public, mais aussi par la législation environnementale de plus en plus sévère de l'Union européenne, a commencé – il est vrai timidement – à adopter des lignes directrices en matière de développement durable des activités économiques et à prendre des mesures pour protéger le patrimoine culturel et naturel encore riche du pays. La société civile, par l'intermédiaire de nombreuses organisations non gouvernementales présentes sur tout le territoire, gagne en maturité, se fait davantage entendre et commence à peser sur les décisions.
Mais surtout, la population prend peu à peu conscience que les patrimoines culturel et naturel sont liés, qu'ils nécessitent une gestion intégrée et une démarche de conservation, et qu'ils constituent l'un des principaux atouts du pays sur la scène mondiale, y compris sur le plan économique.
Il y a donc des signes, il y a un espoir que les nouvelles générations trouvent leur identité dans un équilibre entre l'innovation et le patrimoine naturel et culturel, qu'une nouvelle harmonie parvienne à s'établir entre l'Anthropos et la nature avant qu'il soit trop tard et que les pertes deviennent irréversibles.

Thymio Papayannis
Institut méditerranéen pour la Nature et l'Anthropos (Med-INA)
Conseiller principal MedWet
23 rue Voucourestiou,
GR-10671 Athènes
thymiop@med-ina.org
www.med-ina.org

M. Schroder/Argus/Bios

Athènes

Jardins et forêts au Maroc

Tout regard porté sur un jardin ne doit pas se limiter pour l'homme à une simple modification de son environnement, il doit provoquer en lui la césure qui chante son paysage intérieur et contribue à l'enlacement de sa conscience, qui s'ensource ainsi dans de nouveaux rapports avec le monde.

La création du jardin représente ce suprême état du loisir, la transposition de la conception humaine la plus haute du bonheur dont l'image référentielle est le paradis, «jardin de la félicité éternelle», récompense des croyants monothéiste.

Demeures de l'enchantement, les forêts, les rivières, les lacs et les sources furent également considérés comme lieux de magie et de trouble surnaturels.

La mythologie déroule, irascible, les travaux d'Hercule, fils de Zeus qui dut à la suite de fabuleux exploits dérober les «pommes d'or» des Hespérides (filles du couchant). Ces pommes offertes en présent de noces par Gaïa à Hera, poussaient dans un jardin situé aux confins du monde, gardées par les Hespérides (filles d'Atlas). Ainsi le «jardin des Hespérides», le plus ancien et le plus célèbre dans la littérature classique de la civilisation occidentale se situerait au Maroc.

La coutume de l'enterrement dans un jardin reposant sur une réciprocité supposée entre ciel et terre, est une pratique assez courante au Maroc. Dans ce pays la nature est adorée, vénérée et chantée pour ses bienfaits, crainte, haïe et bannie pour ses dangers, la tradition orale est féconde en contes magiques et surnaturels ayant comme espace la proximité des sources, des forêts, etc.

Un enjeu culturel et social

La nature (forêt, lac, rivière, etc.) dans beaucoup de pays est plus un enjeu culturel et social qu'économique. La forêt par exemple, au Maroc, est domaniale: domaine privé de l'Etat mais grevée de droit d'usages reconnus aux populations riveraines.

Le ministère chargé des eaux et forêts gère neuf millions d'hectares d'espaces naturels, soit 12 % du territoire national. Ces espaces représentent une grande partie de nos richesses naturelles et de notre biodiversité.

Mais comment faire comprendre aux usagers, sur qui pèsent les difficultés du quotidien, qu'ils doivent s'intéresser à la reproduction de l'humanité alors qu'ils n'en ont ni la vision ni les moyens.

La prise en charge des difficultés des différents groupements humains liés à la forêt ne peut se faire que dans le cadre d'une solidarité nationale et internationale concertée. Dans les pays économiquement en devenir la relation entre la nature et l'homme reste intimement liée à l'existence même des peuples.

Sa Majesté Mohammed VI conscient de ce lien a dit: «En sauvegardant l'arbre, on sauvegarde l'espace, en préservant l'espace on préserve l'homme, en préservant l'homme, on préserve tout le pays. L'arbre qui souffre, c'est le pays qui souffre, l'arbre qui vit c'est la nation qui assure sa pérennité».

Confrontés aux problèmes de l'emploi, de déséquilibres financiers ou à d'autres problèmes socio-économiques les décideurs, même sensibilisés à la conservation des ressources naturelles, sont tentés pour des raisons conjoncturelles ou politiques d'ignorer ou d'assouplir les normes de protection.

Mohammed Alaoui Belrhiti
Consul
Consulat général du Royaume du Maroc
7 rue Erckmann Chatrian
F-67000 Strasbourg
consumastras@noos.fr

Sunset/World pictures

La villa des orangers à Marrakech

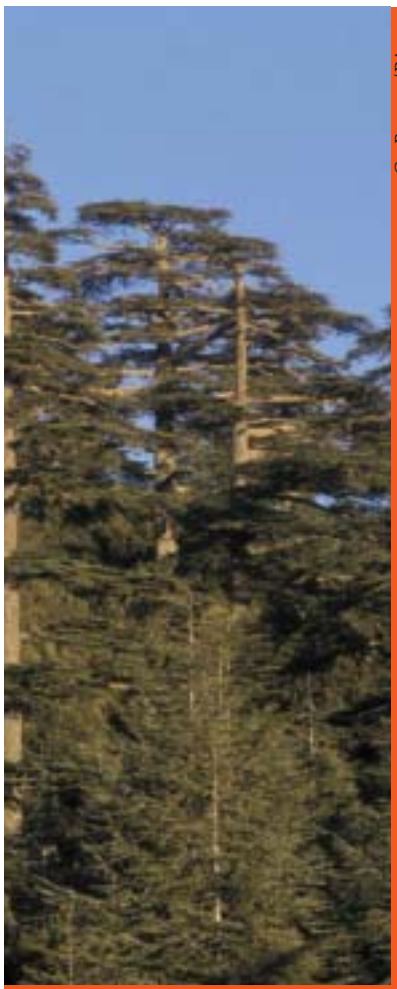

C. Ruoso/Bios

Cèdres du Moyen Atlas

En Belgique, le cheval de trait, un patrimoine naturel et culturel vivant

Le cheval, ce chef-d'œuvre de la nature, fut domestiqué par l'homme il y a déjà quelques millénaires avant Jésus-Christ, devenant ainsi un élément de la culture.
Depuis toujours la Belgique a été renommée pour ses chevaux. Jules César écrivait déjà en 52-51 avant J.-C. que les Trévires, qui habitaient les Ardennes, avaient la plus forte cavalerie de toute la Gaule.
Le type lourd du cheval flamand (au nord de la Belgique), appelé destrier, se développait au septième siècle et se profilait au Moyen Âge comme le type de cheval préféré pour le chevalier cuirassé à la fois pour les combats, les joutes et les tournois. En 807 Charlemagne parmi d'autres dons offrait des chevaux «belges» au calife de Bagdad. Plusieurs rois d'Angleterre importaient des étalons flamands. Le fameux roi Henri VIII aurait, étant un jour de mauvaise humeur, même comparé sa quatrième femme, Anne Van Cleef, à une jument flamande. L'écrivain Walter Scott nous raconte que son héros Ivanhoe montait un cheval flamand.
L'usage de la poudre a fait diminuer l'importance des chevaux de bataille et les chevaux lourds durent changer de fonction et commencèrent à jouer un rôle important dans l'agriculture. Napoléon a utilisé de nouveau des chevaux lourds pour des opérations militaires. Il utilisait des chevaux ardennais (au sud de la Belgique) qui selon lui étaient infatigables et supportaient la sous-alimentation, pour le transport de ses troupes à l'occasion de sa campagne contre la Russie. Les chevaux ont survécu à la campagne et ramenèrent ce qui restait de l'armée française.
A la fin du XIX^{e} siècle la Belgique réalisa une énorme croissance économique et connut un épanouissement de l'agriculture dans lesquels le cheval de trait a joué un rôle crucial.
Lors de l'exposition internationale de chevaux, une des principales attractions de l'exposition universelle de Paris en 1878, le cheval de trait belge «Brillant» remporta le grand prix international. Ce cheval gagna aussi les premiers prix aux championnats de Londres (1879), Hanovre (1881) et Amsterdam (1884). Le cheval de trait belge «Rêve d'Or» fut le cheval de trait le plus connu de l'histoire en gagnant le championnat mondial à l'exposition universelle de Paris en 1900. Par ces succès le cheval de trait belge devint célèbre dans le monde entier comme le meilleur cheval de labeur.

R. Piessens

Juments de l'écurie De Greeff, dont la championne et vice championne belge de l'année 2004

Les années fastes

Pour garantir une production économique justifiée et pour la protection et l'amélioration de la race un stud-book du cheval de trait belge fut constitué en 1886. Par privilège du Roi Albert I^{er} en 1919 ce stud-book se vit octroyé le titre de Société «royale» du cheval de trait belge grâce à une coïncidence d'éléments naturels tels la composition du terroir liés aux éléments culturels comme le savoir-faire des éleveurs, le cheval de trait belge se révéla le meilleur, le plus puissant et le plus fort cheval de trait du monde. Ce cheval était un bien précieux de tout entreprise agricole ainsi qu'une importante source d'énergie peu coûteuse et une source de devises provenant d'une exportation abondante. En 1913 la Belgique exportait 30 000 chevaux de trait. En 1929 le cheval de trait «Espoir de Quaregnon» fut vendu pour 1 million de francs belges, (soit 555 750 euro) une saillie de cet étalon coûtait 10 000 francs (5 557 euro).

Le déclin

Les chevaux de trait belge perdirent leur importance économique à partir des années 1950 lorsqu'ils furent remplacés par la traction motorisée.
Durant presque un siècle le cheptel chevalin belge comptait environ 250 000 têtes. Au cours des années 1980 ils n'en restaient que quelques milliers. La race et surtout la diversité des robes des chevaux de trait étaient en voie de disparition: il ne restait plus aucun étalon noir, ni alezan. Quelques associations pour la sauvegarde du cheval de trait belge ont alors été fondées, entre autres l'Association pour la promotion du cheval de trait belge. Cette association, qui édite depuis dix ans une revue sur le cheval de trait, s'est efforcée de rétablir les sept robes principales des chevaux de trait: le bai, l'alezan, le noir, le gris fer, le rouan, l'aubère et le gris pommelé.
La race du cheval de trait belge est protégée et promue par le stud-book, reconnu par l'Etat depuis 1891. Elle est encouragée par des primes allouées par les gouvernements et des instances officielles, du sponsoring financier et industriel, en particulier de brasseries, et par les activités des associations. Le cheval de trait belge est très populaire à l'étranger: en France, aux Pays-Bas, aux Etats-Unis et au Canada.
Le cheval de trait belge a perdu totalement sa valeur économique. Cependant il est encore utilisé pour l'exploitation des bois, notamment le débardage forestier. Il a trouvé un nouvel avenir dans le cadre de la récréation, du folklore et du tourisme lors des processions et des cortèges historiques. Pour tirer les chars il remplace progressivement les tracteurs. Il a également trouvé une nouvelle destinée très populaire dans les compétitions de conducteurs, les concours de traction et les promenades en voitures bâchées et en anciens tramways hippomobiles.
Il y a lieu de mentionner également que le cheval de trait belge a été durant des siècles et jusqu'à nos jours une source inépuisable d'inspiration pour les poètes, les peintres et les sculpteurs animaliers. Enfin sa présence dans le paysage est de nouveau assurée comme (cheval de) trait d'union entre la nature et la culture: un monument naturel et culturel vivant.

Edgard Goedleven
Oude Bertembosstraat,
B-3060 Bertem
edgard.goedleven@skynet.be

Aménagement du territoire, paysage et zones urbaines

Nature, culture et aménagement du territoire: les trois concepts fondamentaux de la civilisation de l'Occident industrialisé sont ici rapprochés, voire mis en confrontation. On tentera de cerner la signification de ces concepts et de mettre en relief leurs interactions; on les reliera à celui de patrimoine qui est au fondement de chacun d'eux.

Après deux siècles de développement matériel réalisé grâce au progrès des sciences et des techniques, mais aussi par une exploitation effrénée des ressources naturelles, les sociétés industrialisées, comme prises de remord ou saisies par la crainte, accordent aujourd'hui une attention plus que bienveillante à la nature, parfois jusqu'à l'apologie ainsi que le font les adeptes de la *deep ecology*. On peut s'étonner du quiétisme sous-jacent aux émissions de télévision qui nous montrent, accompagnées du commentaire obligé sur les «grands équilibres naturels», de petits animaux dévorés par de plus forts, ces derniers mangés par d'autres plus puissants et ainsi de suite jusqu'aux grands fauves qui font régner la loi de la jungle. Par-delà ses séductions, le monde naturel n'est-il pas aussi, il faudrait dire surtout, celui de la lutte à mort? On ne cédera ni à la tentation de considérer la nature comme une marâtre, ni à l'illusion des romantiques pour qui «la nature est là qui t'invite et qui t'aime» (Lamartine). La nature obéit à un ordre dont l'humain n'est qu'un élément parmi d'autres. Par un phénomène étonnant, quelques peuples d'Europe occidentale sont parvenus à la fin du XVIII[e] siècle, et depuis lors sans longue interruption, à vaincre la peste, la famine et la guerre, ces trois plaies des sociétés préindustrielles qui font, elles aussi, partie de l'ordre de la nature. La question vient alors à l'esprit: où commence et où finit le monde naturel? Se confondrait-il avec l'univers? Une synthèse des sens donnés au mot par le Robert conduirait à la définition suivante: «L'ensemble des choses visibles qui, dans l'univers existent sans l'action de l'homme (se produisent spontanément, sans intervention) selon un ordre, obéissant à des lois». Dans un sens très large, le concept de nature pourrait ainsi recouvrir l'ensemble du monde vivant et minéral, seuls n'en feraient pas partie les objets fabriqués par l'homme.

Un concept difficile à cerner

Le concept de culture n'est pas moins difficile à cerner. S'il peut être aisément distingué de celui de nature encore que toute culture soit largement influencée par le milieu naturel, il doit encore être distingué du concept de civilisation qui désigne «l'ensemble des phénomènes sociaux (religieux, moraux, esthétiques, scientifiques, techniques) communs à une grande société ou à un groupe de sociétés». Parmi les définitions que Robert donne de la culture, on retiendra celle-ci qui paraît en relation directe avec le sujet traité: «L'ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement». Les informations assimilées dans les domaines des sciences, des arts et des lettres et les spéculations intellectuelles qu'elles suscitent permettent à l'homme de se former une idée du vrai, mais aussi du beau et du bien, de percevoir progressivement les ordres régissant le monde, d'abord celui du monde naturel, ensuite celui que les sociétés tentent d'instaurer pour vivre de la manière la plus sûre, la plus commode, la plus épanouissante possible. Cet ordre, l'humain l'établit en combattant la nature dans ses manifestations hostiles mais aussi en composant avec elle lorsque la lutte est inégale ou lorsque sa conscience lui dicte qu'elle appelle le respect. Ainsi, une législation de plus en plus abondante sur la prévention et la protection contre «les risque naturels prévisibles» est adoptée dans la plupart des pays d'Europe.

Certes, ces sociétés d'Europe de l'Ouest antérieures à la révolution industrielle devaient composer avec la nature pour survivre (de même que toutes les sociétés anciennes d'ailleurs) mais, simultanément, la culture de l'élite dominante s'est exprimée dans l'édification de villes, la composition de jardins, l'installation de parcs qui supposaient une maîtrise de certains éléments minéraux et végétaux de la nature. Ces sociétés anciennes, dont les œuvres bâties forment une part importante de notre patrimoine culturel et, à ce titre, forcent encore notre admiration, auraient-elles pratiqué une forme d'aménagement du territoire? Sans doute, les expériences heureuses ou malheureuses leur enseignaient-elles sur quelles terres semer pour récolter à suffisance, en quel lieu édifier pour habiter sans être exposé au danger, ou construire une voie qui ne soit pas trop pénible à emprunter. Cet aménagement de l'espace, conduit de manière spontanée, par l'expérience pratique, était certainement moins pensé qu'il ne l'est aujourd'hui, quoique pour la caste des militaires, l'espace ait toujours été une donnée fondamentale de la stratégie.

Aménager

La Charte européenne de l'aménagement du territoire, adoptée le 20 mai 1983 à Torremolinos lors de la conférence des ministres européens responsables de l'aménagement du territoire, en donne la définition suivante: «L'aménagement du territoire est l'expression spatiale des politiques économique, sociale, culturelle et écologique de toute société. Il est à la fois une discipline scientifique, une technique administrative et une politique conçue comme une approche interdisciplinaire et globale tendant à un dévelop-

B. Irrmann

Les jardins du château de Villandry (France)

pement équilibré des régions et à l'organisation physique de l'espace selon une conception directrice». De son côté, le professeur Jean Merlin dit ceci: «Aménager l'espace, c'est disposer avec ordre, il s'agit d'un acte volontaire qui vise à créer une situation ordonnée, jugée à ce titre préférable à une situation résultant du jeu spontané des acteurs». Mais quels sont les acteurs de l'aménagement du territoire? Quatre grands groupes semblent pouvoir être dégagés: la nature, la masse de la population et, parmi celle-ci, les minorités dominantes et les techniciens. On a mis l'accent sur le rôle majeur joué par la nature, c'est un acteur essentiel. La population en tant que telle est un acteur important car c'est par les innombrables actes et travaux auxquels les gens se livrent chaque jour qu'ils modèlent le territoire, mais il ne s'agit pas nécessairement de bon aménagement, reconnaissons-le. Dans cette masse, les minorités dominantes et les techniciens, qui d'ailleurs se confondront souvent, possèdent plus que d'autres la capacité de façonner le milieu de vie. Les minorités dominantes, qui pensent volontiers former l'élite du peuple, peuvent infléchir la politique d'aménagement et d'urbanisme grâce à leurs connaissances, au pouvoir dont elles sont investies (qu'il soit d'ordre politique, économique ou intellectuel), à la culture qu'elles ont acquise souvent grâce à la possession de ce pouvoir. Enfin, les techniciens (de l'économie, du droit, de la construction, de l'architecture,…) jouent incontestablement un rôle significatif dans le modelage de l'environnement naturel et construit. On repartira peut-être que cette répartition des rôles entre acteurs est en fait celle qui structure nos sociétés industrialisées. On l'admet aisément, ce qui me conduit à proposer la définition suivante, un peu idéalisée peut-être, de l'aménagement du territoire: «C'est la traduction dans l'espace des options que les minorités dominantes d'une société démocratique choisissent pour assurer leur survie et rendre le passage de leurs membres sur cette terre aussi agréable que possible».

Valeurs partagées

Cet aménagement sera fonction des valeurs auxquelles la société adhère: attention portée à la nature, souci de donner aux collectivités régionales et locales une possibilité d'épanouissement même si elles ne bénéficient pas d'une situation privilégiée dans l'espace, volonté d'installer les établissements humains aux endroits les plus adéquats en sorte que l'allocation des ressources soit faite en conciliant équité et efficacité,…

L'établissement du réseau écologique paneuropéen est exemplaire des interactions qui naissent entre nature, culture et aménagement du territoire. Ce projet, fruit des études menées par les milieux scientifiques, traduit leur souci de conserver la nature non seulement dans les sites de biodiversité riche, mais aussi dans les espaces naturels ou semi-naturels qui les entourent ou les relient: parcs, rives de cours d'eau et bords de routes, haies, bosquets, mares, voies désaffectées… Il n'aura quelque chance d'aboutir que s'il est mené en coordination avec la politique d'aménagement du territoire. Ainsi, le projet revêt une dimension culturelle puisqu'il tend à susciter chez tous les acteurs de la société (scientifiques, pouvoirs publics, associations volontaires de personnes, citoyens ordinaires,…) l'intérêt pour la sauvegarde des milieux naturels, l'adhésion à un grand projet de protection du patrimoine commun.

Ce concept de patrimoine est au cœur des relations qui s'établissent entre ceux de nature, de culture et d'aménagement du territoire. Les sociétés anciennes en avaient une conception essentiellement pratique: c'étaient les biens qu'il ne faut pas détruire sous peine de souffrir du manque et parfois de mourir. Elle n'a pas perdu de sa valeur de nos jours: l'espace disponible, l'air non pollué, l'eau pure sont des ressources naturelles dont la sauvegarde aura un coût croissant dans nos sociétés de production-consommation, elles sont devenues les éléments majeurs du «patrimoine commun» de l'humanité. Au XIX^{e} siècle, le mot acquiert une signification supplémentaire, il désigne les objets qui perpétuent le souvenir de faits historiques, qui montrent la pérennité de la communauté à laquelle les gens appartiennent. Au cours des dernières décennies, le concept s'est étendu, démocratisé en quelque sorte, à telle enseigne qu'il recouvre aujourd'hui l'ensemble des êtres et des objets que la société considère comme devant être mis à l'abri de la dégradation et de la destruction. Cette conception élargie du patrimoine est au fondement de l'article 1er du Code de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine de la Wallonie, lequel s'exprime ainsi: «Le territoire de la Région wallonne est un patrimoine commun de ses habitants. La Région et les autres autorités publiques… rencontrent de manière durable, les besoins… patrimoniaux et environnementaux… par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager».

Danielle Sarlet
Ministère de la Région Wallonne
Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine
1, rue Brigade d'Irlande
B-5101 Namur (Jambes)
d.sarlet@mrw.wallonie.be

1954 - 2004

50 years of the Council of Europe Cultural Convention and Art Exhibitions
50 ans de Convention culturelle et d'expositions d'art du Conseil de l'Europe

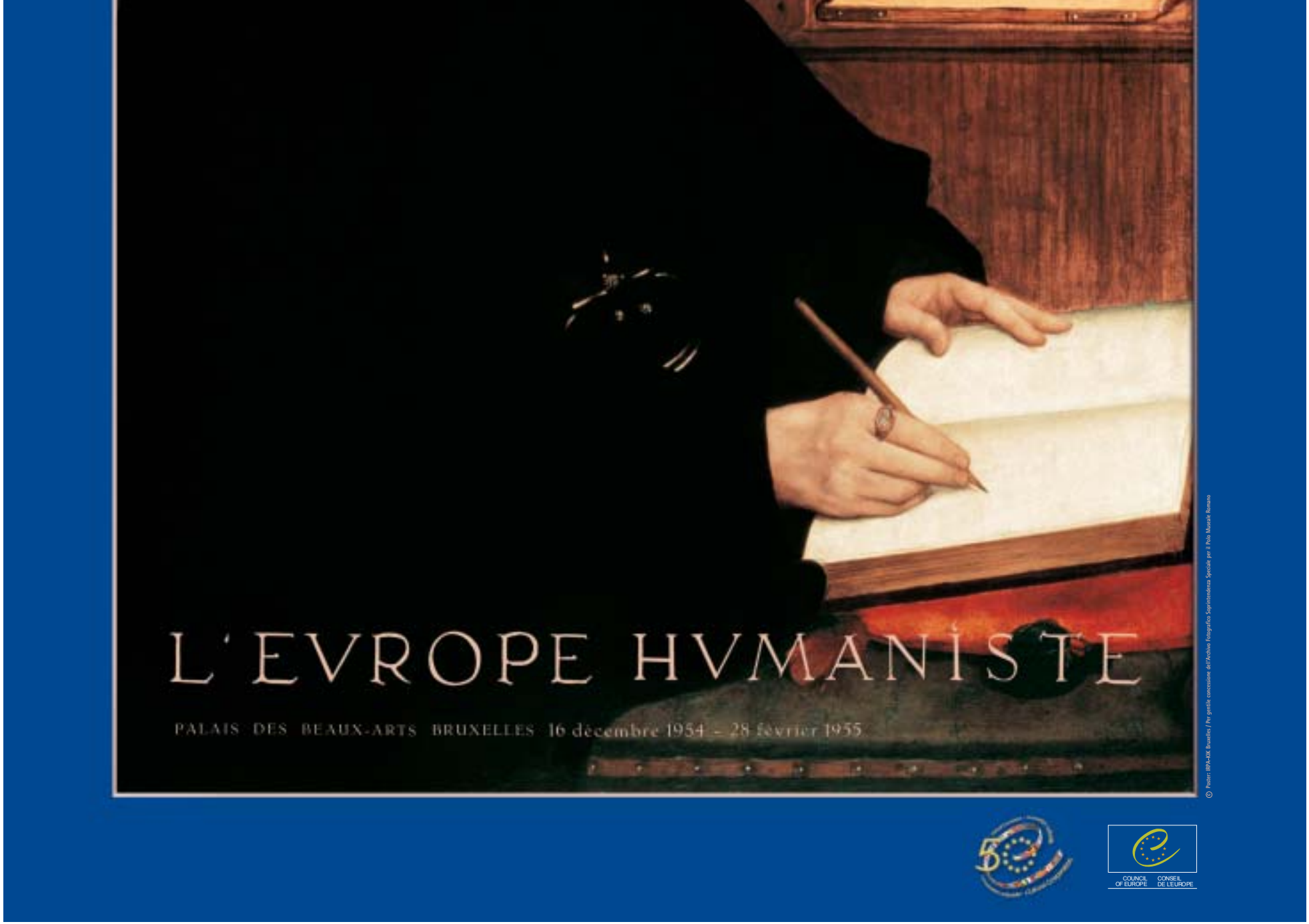

© Poster: IRPA-KIK Bruxelles / Per gentile concessione dell'Archivio Fotografico Soprintendenza Speciale per il Polo Museale Romano

REGARDS

Le Conseil de l'Europe: les nouveaux bâtim

La haute qualité environnementale est l'affaire de tous

Un des rôles d'une Organisation comme la nôtre est de se donner les moyens de concrétiser sa volonté politique. L'attention doit être portée aux aspects socio-économiques et environnementaux, qui interfèrent avec les critères d'ordre fonctionnel et culturel.

Nous avons pris la décision de fixer des objectifs, des principes et des actions en matière de haute qualité environnementale (HQE) déjà au stade du concours international d'architecture.

Notre démarche inclut tout le cycle de vie d'un bâtiment, dès sa programmation jusqu'à la déconstruction, en passant par son utilisation et sa maintenance, dont les impacts qu'ils soient bénéfiques ou néfastes, perdureront pendant des décennies voire des siècles.

G. Hedman
Directrice de la Logistique du Conseil de l'Europe
gunilla.hedman@coe.int

La mission de contrôleur Haute Qualité Environnementale

A l'occasion de la construction de deux nouveaux bâtiments à Strasbourg, le Conseil de l'Europe a choisi de faire appel à la société de contrôle technique Norisko Construction pour s'assurer de la prise en compte des impacts environnementaux liés à la construction de ces bâtiments et a imposé que soit utilisée l'approche française telle que pensée par l'association HQE®.

Cette association, créée en 1996, est reconnue d'utilité publique. Elle est composée d'organismes publics ou collectifs (associations, syndicats) représentant l'ensemble des acteurs du bâtiment: maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises, fabricants de produits de construction, experts, réseaux d'acteurs régionaux, etc., regroupés en cinq collèges (conseil et soutien, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises et industriels, expert) dont l'objectif est «de promouvoir, dans une perspective de développement durable, l'amélioration de la qualité environnementale du cadre de vie bâti, notamment par le management environnemental des opérations».

En pratique, les travaux de l'association HQE® ont permis de produire des documents précisant une liste de 14 points dits «cibles HQE®» (voir encadré) qui permettent d'expliciter les préoccupations environnementales du maître de l'ouvrage et un principe de management environnemental.

Deux volets principaux

Dans les faits, la mission confiée au contrôleur HQE® s'organise autour de deux volets principaux:

1. Préciser le référentiel DEQE. (Définition explicite de la qualité environnementale) établi par l'association HQE® en aidant le maître de l'ouvrage à définir les cibles qui sont pour lui les plus importantes et à quantifier les niveaux de performances qui constituent les objectifs environnementaux de l'opération, et, sur le modèle d'une mission «traditionnelle» de contrôleur technique, de veiller à la poursuite de ces objectifs;
2. Préciser les règles de la gestion environnementale de chantier, de façon analogue au rôle du coordonnateur sécurité et protection de la santé dont la responsabilité est de minimiser les risques pour la santé des divers intervenants du chantier.

La définition des points cibles prioritaires et des valeurs cibles correspondantes (tirées du «Manuel à l'usage de la maîtrise d'ouvrage et des acteurs du bâtiment» édité par l'agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et du document «Certification opération HQE® tertiaire 2002» réalisé par le Comité scientifique et technique du bâtiment – CSTB) a constitué une partie cruciale de la mission, il fallait en effet tenir compte:

– des axes de réflexion liés au contexte historique qui a permis le développement de la sensibilité environnementale et qui constituent les clefs d'une approche HQE® acceptée par toutes les parties: reconnaissance de la recherche architecturale, nécessité de prendre en compte les besoins et désir des utilisateurs (en particulier au Conseil de l'Europe où travaillent des personnes venant d'horizons divers et qui peuvent avoir des besoins différents en terme de température de confort, d'éclairage, d'usage sanitaire,…), nécessité de prendre en compte les paramètres de gestion des ressources naturelles (et en particulier de reconnaître que vouloir un confort amélioré supposait parallèlement faire un effort particulier de gestion de l'énergie);
– de l'état des connaissances en matière de sciences de l'environnement: si les paramètres thermiques à l'échelle d'un bâtiment sont aujourd'hui bien connus et maîtrisés à travers les diverses certifications européennes (notamment celle du CSTB), il en va tout autrement des caractéristiques environnementales pour lesquelles nous ne disposons que d'outils grossiers. On sait aujourd'hui qu'en moyenne:
  – moins de 1000 kWh d'énergie primaire sont nécessaires pour produire une tonne de béton, de plâtre, de bois ou de brique
  – 4000 à 6000 kWh d'énergie primaire sont nécessaires pour produire une tonne de verre ou d'isolant de type laine minérale;
  – 7000 à 12 000 kWh d'énergie primaire sont nécessaires pour produire une tonne de cuivre ou d'acier;
  – 15 000 à 27 000 kWh d'énergie primaire sont nécessaires pour produire une tonne de PVC, de polyéthylène, d'isolant polystyrène expansé, ou de mousse polyuréthane;
  – plus de 30 000 kWh d'énergie primaire sont nécessaires pour produire une tonne d'acier inox ou d'aluminium;
  – que la part de matériau récupéré entrant dans la composition des métaux est de 50 % pour les aciers, 70 % pour l'aluminium, 80 % pour le cuivre.

Pour des données plus exactes et exploitables à l'échelle d'un bâtiment la communication par les industriels de fiches de déclaration conformes à la norme NF XP P01-010-1 relative à l'information sur les caractéristiques environnementales des produits de construction s'avère nécessaire. Elle n'est pas à ce jour soutenue par une part suffisante des fabricants de matériaux de construction.

En définitive, et compte tenu des contraintes qui s'imposaient, le maître d'ouvrage a validé le choix des cibles prioritaires 1, 4, 6, 8, 9, 10 et 14 pour le nouveau bâtiment de la Direction européenne de la Qualité du Médicament, et celui des cibles prioritaires 1, 4, 6, 8, 9, 10, 12 et 14 pour le nouveau bâtiment des Besoins Généraux.

Hervé Gambier
Spécialiste de la qualité environnementale du bâtiment
Norisko Construction, agence de Strasbourg
11 Rue Jacob Mayer
F-67200 Strasbourg
herve.gambier@norisko.com

Les quatorze cibles

1. Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat
2. Choix intégré des procédés et produits de construction
3. Chantiers à faibles nuisances
4. Gestion de l'énergie
5. Gestion de l'eau
6. Gestion des déchets d'activité
7. Entretien et maintenance
8. Confort hygrothermique
9. Confort acoustique
10. Confort visuel
11. Confort olfactif
12. Conditions sanitaires
13. Qualité de l'air
14. Qualité de l'eau

ents

Le point de vue des architectes d'*Art & Build*

Fondé en 1989, Art & Build associe *créativité* en matière de conception et de design et *rigueur* en matière de techniques de construction. Art & Build a la volonté constante d'utiliser la synergie produite par ces deux composantes indissociables d'une architecture de qualité.

Pour Art & Build, la première manifestation de développement durable est le débat démocratique qui catalyse l'énergie créatrice fondée sur le respect de l'identité, l'échange social et la dimension collective, piliers d'une société humaniste. Toute la démarche architecturale consiste à créer les conditions spatiales et culturelles, garantes du développement de ces valeurs fondamentales en imaginant les lieux de sociabilité où s'écrira la poésie de la cité.

La conception architecturale respectueuse de l'environnement vise à produire des bâtiments qui consomment moins d'énergie et polluent moins. Elle tend d'autre part à améliorer le confort des personnes évoluant dans ces espaces qui doivent être agréables, conviviaux et vivants. Art & Build est clairement impliqué dans cette démarche depuis de nombreuses années.

Dans cette optique, un soin particulier est accordé au choix de matériaux non dommageables à l'environnement, en tenant compte de leur cycle de vie complet (de la fabrication à la destruction avec potentialité de recyclage, en passant par la mise en œuvre, le transport, l'utilisation et la maintenance).

En décembre 1999, le bureau d'architecture obtient une étoile au label *«Entreprise écodynamique»* attribué par l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE), confirmé en 2003 par l'attribution d'une seconde étoile.

En juillet 2000, le «PLEA Award» (Passive and Low Energy Architecture) qui récompense les derniers développements en matière d'intégration de stratégies respectueuses de l'environnement est octroyé à deux de ses associés, Pierre Lallemand et Steven Beckers, pour leur mission de conception architecturale de la rénovation du Berlaymont à Bruxelles.

Les recherches tendent vers un idéal: l'impact «zéro» sur l'environnement par une autonomie énergétique totale et un traitement de tous les rejets.

Steven Beckers
Isidore Zielonka
Art & Build
Chaussée de Waterloo 255/7
B-1060 Bruxelles
sbe@artbuild.be
izi@artbuild.be

Image Détrals SA pour Art & Build

Le nouveau bâtiment de la Direction européenne de la Qualité du Médicament (DEQM)

Le nouveau siège de la DEQM à Strasbourg doit exprimer son rôle croissant dans une société en demande de qualité.

Sise au-delà de la limite ville/ campagne que définissent aujourd'hui le canal et l'allée Kastner, la nouvelle localisation demande à la fois force et intégration au paysage.

Le nouveau siège de la DEQM, rassemblé en un seul bâtiment-phare, est composé de trois éléments qui définissent clairement, et mettent en scène, les fonctions selon leurs besoins techniques, leur sécurité et leurs utilisations distinctes: les laboratoires, les bureaux, les zones communes.

Ce bâtiment, de haute qualité environnementale, est desservi par une technologie fiable, pourvue de toutes les redondances nécessaires et sans superflus, performante et sobre en consommation.

Par exemple:

- La lumière naturelle et le mode mixte de contrôle environnemental (ventilation naturelle et/ou conditionnement d'air) sont autant d'éléments qui répondent aux exigences HQE.
- Les choix de matériaux, de technique et de disposition des locaux sont faits avec le souci d'économie de matériaux, d'énergie, d'eau et d'entretien. Les eaux sanitaires sont traitées sur place en vue de l'irrigation des toitures plantées.
- Les façades sont conçues pour réduire au minimum l'impact des variations climatiques extérieures sur le volume contrôlé. Chaque fonction est traitée afin d'obtenir le meilleur rendement.
- Les bureaux ont une façade rideau pourvue de ventelles verticales en verre sérigraphiées qui s'orientent suivant l'ensoleillement afin de transmettre une lumière naturelle diffuse à l'intérieur des espaces de bureaux tout en limitant l'apport solaire.
- La halle de laboratoires est entouré d'une peau technologique, à la fois façade et toiture, en verre et inox. Cette peau est ventilée naturellement, elle permet de protéger l'espace intérieur des intempéries et des agressions extérieures sans toutefois créer un milieu entièrement isolé, à la climatisation complexe.

Percevoir nature

Image Détrals SA pour Art & Build

Largement ouvert sur l'environnement urbain, le bâtiment est implanté à quelques dizaines de mètres des infrastructures de transport en commun

Le nouveau bâtiment des besoins généraux

La démarche architecturale tient ici compte des composants forts du paysage urbain. Le projet maximalise le potentiel offert par le contexte (microclimat, orientation du soleil et des vents, présence de l'eau et de la végétation, nature du sous-sol et le climat), pour augmenter le confort et réduire les coûts de fonctionnement.
La lumière naturelle pénètre tous les locaux. En outre, les salles de réunion bénéficient d'accès à la lumière naturelle contrôlée par l'enveloppe de l'atrium, sans subir les inconvénients thermiques de contre-jour ou d'éblouissement éventuels. La végétation intérieure divise l'espace avec légèreté et prolonge le parc.
Les éléments vitrés sont de deux catégories, vision (vitrage clair isolant performant), diffusion et/ou intimité (sérigraphie à environ 60 % de couverture) qui diffuse la lumière. Les éléments ouvrants, situés un module sur deux, sont pleins et isolants. L'efficacité de la façade proposée permet le contrôle précis et l'optimalisation du confort alliant économie d'énergie globale et confort individuel.
L'utilisateur jouit en permanence d'un climat contrôlé avec un apport d'air neuf important livré par le plancher (ventilation par déplacement) et repris en plafond avant d'être réutilisé pour tempérer les zones communes, les circulations et les atria (d'où des économies substantielles d'énergie grâce aux principes de zones tampon extérieur/intérieur). Ce principe permet également le free cooling et le *rinçage* du bâtiment pour une meilleure qualité de l'air. Le refroidissement des bureaux se fait par des plafonds froids statiques qui regroupent tout l'équipement nécessaire au bureau, libérant ainsi le reste du faux-plafond pour le contrôle acoustique et la diffusion de la lumière. Le plafond froid combiné à la ventilation par déplacement permet aussi de fonctionner en mode mixte (ventilation naturelle favorisée mode mi-saison, soit hors conditions extrêmes) et permet d'éliminer les risques de condensation ou de gaspillage énergétique.
Les approches techniques et architecturales sont indissociables. Le parti architectural propose un bâtiment sobre et fonctionnel répondant aux exigences les plus élevées en matière d'image, de confort, de convivialité, de flexibilité, de sobriété énergétique et de maintenance.

Le passage entre nature et culture n'est pas toujours évident. A première vue, on pourrait dire que la nature est tout ce qui pousse à l'état naturel, alors que la culture ne comprend que les choses créées par l'homme. Dans les faits, nature et culture constituent une union plus complexe, dans laquelle les deux s'entrelacent, et où il n'est pas toujours facile d'identifier l'origine de ce que l'on voit.
Cette hypothèse est à la base de notre projet de diplôme à l'école d'architectes d'Oslo en Norvège. L'objectif de notre analyse était d'étudier la relation entre nature et culture, et le thème principal de notre mission était un projet de centre d'information sur la nature et la culture en liaison avec le Haldenvassdraget dans la zone frontalière entre la Norvège et la Suède. Il s'agit d'une zone cultivée autour de la partie canalisée de Haldenvassdraget qui constituait autrefois la principale voie du flottage de bois de la région. C'est là que l'on trouve les écluses de Brekke et notamment la plus haute écluse d'Europe du Nord.
Le but du travail était d'analyser la relation entre la nature et les réalisations humaines par rapport à l'architecture. Nous avions l'intention de discuter de ce qu'un tel centre pourrait être et de la manière dont l'architecture pourrait influencer la perception de la nature et des souvenirs culturels de la région, ainsi que d'analyser la capacité du centre d'information sur la nature à créer une meilleure compréhension des relations entre nature et culture.
Tout au long du processus, nos principales méthodes de travail ont été l'analyse et l'essai sous forme de modèles de nos idées et pensées. La partie conceptuelle du travail a été à la base du développement du langage formel du projet, du choix du site et du niveau des détails. Nous avons analysé et travaillé librement et de manière intuitive dans le cadre fixé au début. Les découvertes réalisées nous ont servi de point de départ pour les analyses ultérieures. Nous avons pensé qu'il était important de ne pas limiter le projet à une forme ou à un site déterminé avant d'avoir trouvé une notion claire et une base assez large pour donner une identité au projet.

Faire le bilan nature, culture et architecture

Le processus est lié à toute la zone et commence dans le paysage dans son

e et culture

ensemble, et non dans tel ou tel lieu précis. Tout au long du processus, nous avons, à des degrés divers et à partir de modes de travail intuitifs et analytiques, essayé de faire le bilan sur la nature et la culture par rapport à l'architecture. L'analyse nous a mené vers des sites qui ont été déterminants pour la présentation.

Nous avons voulu étudier les «passages»: quand un objet devient-il culture et quand redevient-il nature? Dans ce processus, nous nous sommes servis de présentations graphiques et physiques de nos analyses, dont vous trouverez quelques exemples ci-dessous.

Modèle de conception montrant nos réflexions sur les relations dans la nature

Le modèle est composé de quatorze pièces, chacune étant une petite construction/composition indépendante. Les pièces sont interdépendantes et fonctionnent ensemble dans une entité. Chaque pièce verrouille, ferme et immobilise une autre pièce.

Etude graphique du passage entre nature et culture

A l'aide de photos prises dans divers endroits autour des écluses de Brekke, nous avons pris position sur ce que nous définissons comme nature et ce qui est cultivé. Nous nous sommes rendus compte que plus nous faisons un zoom avant, plus les passages s'effacent. A partir de là, nous avons établi un modèle physique basé sur un graphe et non pas sur des quotas métriques traditionnels, qui indiquait en valeurs variables les contrastes et les antagonismes entre nature et culture dans la région. Ce modèle est devenu déterminant pour la définition du choix du site et l'organisation du territoire autour des écluses de Brekke.

Trois modèles abstraits en bois, acier et béton

Ils sont composés de cartons de mêmes dimensions (14x14 cm), et selon les règles du jeu, il faut utiliser les cartons entiers. Le modèle montre notre interprétation de l'essence des matériaux. Ici, nous voyons le modèle en béton, lourd et solide. Le béton offre plusieurs possibilités et un haut degré de plasticité. Le modèle est composé de deux pièces qui n'ont aucune valeur individuellement, mais qui, assemblées d'une certaine manière, consolident le modèle.

Modèles de conception à l'échelle: 1/500^{e}

Quatre modèles ponctuels ont été analysés. Le but de ces études était, entre autres, de démontrer comment se fixer sur les différents endroits. Des bouts de bois, des branches, des particules et de la terre sont entraînés par l'eau. Le canal fait un méandre, et des objets à la traîne s'accumulent au point extrême du méandre. L'objet a été formé selon nos réflexions sur son évolution d'eau en terre.

Les bâtiments

Les trois unités à Brekke sont composées d'un bâtiment principal où l'on reçoit des informations sur tout le site, et de deux unités d'exposition où le public peut se servir de son propre appareil sensoriel et approfondir un sujet grâce à une exposition à base culturelle au niveau des écluses et une exposition à base naturelle au niveau du delta en aval des écluses.

Au niveau des écluses: exposition à base culturelle

Cette unité sans personnel propose un approfondissement de l'exposition à base culturelle, l'évolution/la perception de l'espace étant l'essence même de l'exposition. A l'aide d'un ascenseur simple, le public peut découvrir la grande différence d'horizon, depuis une chambre obscure éclairée uniquement par des fenêtres en passant par les portes des écluses et jusqu'au-dessus des écluses.

Au niveau du delta: exposition à base naturelle

Cette unité sans personnel propose une histoire sur/une manière de percevoir les forces naturelles. Le bâtiment est composé de plaques de béton verticales placées dans la continuité d'un delta et qui créent un mouvement amplifiant les forces à l'origine du delta. Le public peut se déplacer sur ces plaques et observer les forces de l'eau qui travaillent juste sous ses pieds.

Le bâtiment principal

Des plaques et bâtons descendus par les rivières et accumulés au fil du temps en dépôt de bois constituent la base processuelle de l'expression du bâtiment. Il renforce la relation entre le monde cultivé et les forces naturelles. Dans une relation hiérarchique entre matériaux et constructions, nous voulions raconter une histoire dans la durée, où les premières plaques posées sont en train de rejoindre la terre et la nature. Celles-ci sont réalisées en béton et fixées à la colline. Les éléments venus en dernier se fondent sur lesdites plaques et s'y ancrent. Ils sont en bois et plus transparents et linéaires. L'exposition fait partie de cette toile complexe sous forme d'une rampe qui emmène le public jusqu'en bas du bâtiment puis vers le site, à l'extérieur. La durée de la visite à Brekke peut varier de 15 minutes à une journée entière. Cela permet d'atteindre la majeure partie du public. Les fonctions telles que bibliothèque, recherche, bureaux et magasins sont placées au second plan afin d'alléger le bâtiment aux alentours des bords de la rivière.

Kristiansen

La maquette globale du projet (non réalisé)

Modèle de situation des écluses de Brekke

Le but de cette étude était de créer un langage formel reflétant notre perception de l'interaction entre nature et culture, et de le faire comprendre de manière intuitive par l'activation de tout l'appareil sensoriel du public.

Gunn Elisabeth Andresen
Frank Kristiansen
Snøhetta AS
Skur 39, Vippetangen
N-0150 Oslo
fdkfrankdenis@yahoo.com

La Convention européenne du paysage, syn de la culture et des droits de l'homme

La Convention européenne du paysage, entrée en vigueur le 1er mars 2004 est la plus récente des conventions du Conseil de l'Europe vouée au patrimoine européen.

En raison de l'importance du rôle du Conseil de l'Europe pour la communauté européenne tout entière, il manquait encore un volet «paysage» à l'engagement de ses Etats membres.

Les Conventions de La Valette et de Grenade étaient en effet axées sur le patrimoine archéologique et architectural et la Convention de Berne sur la faune et la flore sauvages et les milieux naturels. Certains des éléments majeurs du volet nature et culture de l'Europe étaient donc traités mais le cadre général manquait encore.

Ce n'est donc pas par hasard que les instances préoccupées de la sauvegarde de notre capital naturel et culturel, se sont aperçu de ce manque, et que des travaux ont été entrepris au niveau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, puis au niveau intergouvernemental afin d'élaborer la Convention de Florence, signée le 20 octobre 2000.

La construction d'une Europe unie

Cet instrument, berceau commun à la nature et à la culture, concerne désormais tout le paysage européen, dans la globalité de ses expressions. Il nous ouvre les yeux sur le fait que la sauvegarde, la remise en état et la promotion du paysage dans son ensemble selon les critères du développement durable sont, tout simplement, les conditions *sine qua non* de la réussite de cet enjeu primordial qu'est la construction d'une Europe unie.

Dès la conférence ministérielle d'ouverture à la signature de la convention la plupart des Etats européens, auxquels s'ajoutent différentes organisations européennes œuvrant en faveur au paysage, ont mis sur pied, sous l'égide de la Direction générale de l'Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport (DG IV) du Conseil de l'Europe, les critères nécessaires à une mise en œuvre de la Convention européenne du paysage à tout niveau (local, régional et national) et avec tous les partenaires et acteurs à impliquer (population, administration, recherche appliquée, instances décisionnelles). Maints exemples de mise en œuvre ont été présentés et mis à disposition de tous les intéressés (voir le site Internet www.coe.int/conventioneuropéennedupaysage). Un numéro de la revue Naturopa du Conseil de l'Europe a été également entièrement consacré à cette convention, en quatre versions linguistiques.

Il s'agit donc d'une première avancée suite à la Recommandation 150 (2004) du 27 mai 2004 du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux adressée au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe permettant de veiller à ce que le système de suivi de la convention:

– puisse garantir une approche transversale et que le rôle des collectivités territoriales soit pris en compte de manière appropriée;
– soit suffisamment souple pour que les décisions prises par les comités puissent être rapidement traduites en actions concrètes.

Le Congrès recommande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'inviter les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier la Convention européenne du paysage afin que celle-ci puisse être rapidement appliquée sur l'ensemble du territoire européen.

L'atout principal de la convention est qu'elle donne les principales orientations des petites et grandes interventions dans le tissu européen conformément aux critères du développement durable et de la valorisation du cadre de vie quotidien des citoyens. Et ce, pour tout paysage, car, pour chacun de nous notre paysage quotidien est, à juste titre, qu'il soit ou non remarquable, *notre* paysage.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de la convention représente donc un défi pour tous et plus particulièrement pour les responsables chargés des interventions aux répercussions directes ou indirectes sur le paysage. Les ingénieurs, architectes, instances décisionnelles sont à ce titre invités à agir en encadrant plus encore leur activité dans le présent. Ils sont invités à respecter ce qui est l'expression de notre identité et de notre patrimoine culturel, en sauvegardant et en valorisant les paysages naturels et culturels. Il s'agit de promouvoir la diversité, non l'uniformité, de favoriser la créativité qui n'est pas obligatoirement synonyme de réalisation monumentale. Il leur fau-

Chamussy/Sipa

La plaza de Castilla à Madrid

Akg-images

Extrait de «La meule de foin» de C. Monet (1886)

J. M. Pazos

Calatayud en Aragón

thèse de la nature,

Les atouts de la Convention européenne du paysage

La convention:

1. Concerne le paysage dans sa globalité (urbain, périurbain, agricole, naturel);
2. Est le premier traité international exclusivement consacré au paysage;
3. Préconise la reconnaissance juridique du paysage;
4. Traite des espaces terrestres, aquatiques et maritimes;
5. Porte sur les espaces urbains, périurbains et naturels;
6. S'engage pour la protection, la gestion et la valorisation des paysages selon leurs nécessités;
7. Propose un rôle actif aux citoyens;
8. En adhérant, les Etats:
   - Définissent et mettent en œuvre leur politique du paysage;
   - Formulent des objectifs de qualité paysagère pour tout leur territoire;
   - Mettent en place des moyens d'intervention;
   - Intègrent le paysage dans leurs politiques de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, sociale, culturelle, économiques;
   - S'engagent pour la formation de spécialistes.

dra agir en conscience du fait que le respect du paysage est d'abord un respect… de soi-même.

La Convention européenne du paysage est étroitement liée au domaine d'activité principal du Conseil d'Europe, le respect des droits de l'homme. La convention prévoit en effet que chaque Partie s'engage à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel et fondement de leur identité. Les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen (Recommandation Rec (2002)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe) qui mettent en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie doivent dans ce contexte être également mentionnés.

Une mise en œuvre judicieuse de la convention est un atout primordial permettant d'impliquer l'aménagement du territoire à tout niveau. C'est pourquoi le Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence européenne des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) est associé au suivi des activités du Conseil de l'Europe en ce domaine, en collaboration avec les deux Comités directeurs pour la diversité biologique et paysagère (CODBP) et pour le patrimoine (CDPAT).

Enrico Buergi
Président de la Convention européenne du paysage
Chef de la Division nature et paysage
Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
Worblenstrasse 68
CH – 3003 Berne
enrico.buergi@buwal.admin.ch

La Convention culturelle européenne et la nature

B. Irrmann

Sculpture dans le basalte au pied du Stromboli

«La nature est supérieure à l'art» (Roi Lear, Shakespeare). Nature et art sont donc antagonistes. La nature dicte ses conditions: la vie humaine, le besoin de comprendre le monde et les tentatives de l'art d'aller au-delà de ses limites. Dans ce sens il est bien justifié de donner raison au Roi Lear.

Pourtant, entre nature et culture, à côté de cette dichotomie, existe aussi un lien positif: la prise en compte de la nature est en fait un acte culturel. Lors des premières manifestations de la culture humaine, la nature en était déjà le sujet. Ceci est témoigné par l'art rupestre, la première transformation de la perception intellectuelle de la nature en art et en même temps la naissance du sacré. Cette transformation a pu se réaliser à travers la croyance en la magie de l'image, dont les exemplaires les plus anciens ont approximativement le même âge que les premières expressions du savoir-faire humain. Au cours de l'histoire de l'humanité la relation culturelle avec la nature a pris des formes de plus en plus nuancées et diverses, comme l'art des jardins, les œuvres littéraires de certains grands écrivains – telles que les «Métamorphoses des plantes» ou le «Voyage en Italie» de Goethe – et le tourisme culturel. Les origines de ce dernier remontent au Moyen Âge: les pèlerins de la route de Saint-Jacques de Compostelle ont probablement inspiré les voyageurs du *Grand Tour*.

L'attraction pour la nature a stimulé les voyages, tout comme ces derniers ont influencé la nature: l'époque des découvertes, commencée avec la traversée de l'Atlantique au XV^{e} siècle, a apporté à l'Europe des produits agricoles qui ont transformé l'agriculture et les paysages ruraux du continent. Les voyages du Portugais Vasco da Gama ont contribué à l'enrichissement de la diversité des plantes connues et cultivables en Europe.

De nos jours, l'intérêt culturel pour la nature continue à se manifester par l'art. Les tableaux de Paul Klee ou la «Land Art» en sont une preuve. Des expressions de cet intérêt se retrouvent également dans la perception de la dimension esthétique des territoires, à savoir le paysage. Dans ce cadre, même l'agriculture a parfois dû s'adapter aux nouveaux besoins culturels liés à la nature. Ce n'est pas par hasard qu'au cours des dernières décennies l'agritourisme et l'agriculture biologique, qui permettent une approche plus respectueuse de la nature, ont obtenu un tel succès.

La prise en compte de la nature par le droit – en soi aussi un acte culturel – a donné lieu à plusieurs actes normatifs (conventions internationales, législations nationales et de l'Union européenne). La mise en valeur de la nature par ces actes ne se limite pas seulement à la nature au sens strict, mais aussi à des sujets apparentés, comme le paysage, fortement liés à l'expérience culturelle. Dans ce contexte, la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe représente un exemple significatif.

Un texte de référence

La Convention culturelle du Conseil de l'Europe de 1954 peut représenter aujourd'hui un texte de référence pour la protection et la mise en valeur de l'ensemble de ces approches et intérêts. La sensibilité vis-à-vis de la nature dans les années 50, lors de l'adoption de ce traité international, était très différente d'aujourd'hui. C'était un moment dans lequel les besoins de renforcer l'entente et la connaissance entre les peuples, suscités par la catastrophe européenne de la Seconde Guerre mondiale, étaient prépondérants. Conformément à ces besoins, les dispositions de cet instrument juridique fondamental accordent une grande importance à l'étude des langues, de l'histoire et de la civilisation des Parties contractantes, mais ne font pas directement référence à la nature.

Sûrement la coopération entre les peuples reste l'objectif prioritaire. Pourtant, la notion de «culture» et sa portée doivent être reconsidérées par rapport aux changements socio-culturels de nos sociétés. Dans les pays économiquement et industriellement développés, l'être humain est de plus en plus éloigné de la nature. Il ressent néanmoins – ou précisément pour cette raison – un besoin de s'en rapprocher.

En tenant compte de ses objectifs principaux tels que l'échange et la coopération, les activités relatives à la mise en œuvre de la Convention culturelle devraient essayer, dans le futur, de prendre en compte ce besoin. Cet objectif ne peut être obtenu que par une approche transversale impliquant des activités déjà existantes auprès du Conseil de l'Europe: les programmes relatifs au développement territorial durable, au patrimoine culturel et aux itinéraires culturels.

Le 50^{e} anniversaire de la Convention culturelle représente une formidable occasion pour discuter de ces nouvelles perspectives afin que la nature puisse finalement devenir une raison supplémentaire d'échange et de coopération entre les peuples d'Europe.

Roberta Alberotanza
avec la collaboration d'Alexandra Wolframm
Présidente du Comité directeur
de la culture (CDCULT)
Institut italien de la culture
Rr. Ismail Qemali 8/1
AL-Tirana
roberta.alberotanza@esteri.it

Patrimoine architectural et archéologique

Au cours des quarante dernières années, la coopération intergouvernementale européenne dans le domaine du patrimoine culturel a produit un corpus important de textes d'orientation et de référence. Ceux-ci ont été collectés et publiés en 2002 (*Patrimoine culturel européen – Coopération intergouvernementale: recueil de textes,* Conseil de l'Europe, 2002) en tant qu'outil pratique destiné aux responsables politiques, accompagnés d'un volume de synthèse et de commentaires (Robert Pickard, *Patrimoine culturel européen: analyse des politiques et de la pratique,* Conseil de l'Europe, 2002). Les textes les plus importants sont, bien sûr, ceux qui imposent des obligations légales aux Etats qui les ont ratifiés, à savoir la Convention européenne pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985) et la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (La Valette, 1992), qui a remplacé la Convention de Londres sur le patrimoine archéologique de 1969. Grenade et La Valette comptent parmi les conventions du Conseil de l'Europe les plus largement soutenues. A ce jour, 36 Etats ont ratifié la Convention de Grenade et 31 celle de La Valette, tandis que 11 Etats sont encore liés par la Convention de Londres.

Il est caractéristique des conventions qu'elles reprennent et diffusent des idées qui ont préalablement rencontré une adhésion de plus en plus grande en apparaissant dans des textes moins officiels. La *Charte européenne du patrimoine architectural* (1975) reposait sur l'idée centrale de «conservation intégrée», selon laquelle la sauvegarde physique de la plus grande partie de notre patrimoine n'est possible que par son intégration et son utilisation dans la vie quotidienne. Ceci exige de prendre en compte les valeurs du patrimoine dans tous les domaines d'action, mais plus particulièrement pour les décisions relatives à l'aménagement et la valorisation de l'espace, et de considérer le patrimoine comme une responsabilité collective. Cette idée est devenue un des thèmes centraux des conventions de Grenade et de La Valette, et elle est reprise plus en détail dans le projet de *Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société.*

Une responsabilité collective

La Convention de Grenade exige des Etats qu'ils recensent et sauvegardent leur patrimoine architectural, et qu'ils contrôlent les travaux relatifs à ce patrimoine au moyen de procédures d'autorisation. En appliquant le principe de la conservation intégrée, les Etats doivent «placer la protection du patrimoine architectural parmi les objectifs essentiels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme», en encourageant et en soutenant financièrement sa conservation. En réponse à une extension du domaine de ce qui, selon l'opinion publique, présente une valeur, le champ d'application de la convention a été étendu au-delà des «monuments» d'intérêt «évident» pour inclure des bâtiments ayant une valeur «d'accompagnement du point de vue de l'environnement urbain ou rural ou du cadre de vie». Les Etats doivent encourager l'adaptation des bâtiments anciens à des usages nouveaux prenant en compte les besoins de la vie contemporaine.

La Convention de La Valette a pour objectif de «protéger le patrimoine archéologique en tant que source de la mémoire collective européenne et comme instrument d'étude historique et scientifique». Elle requiert des Etats qu'ils tiennent un inventaire national, classent certains monuments et zones, prennent les mesures nécessaires pour leur protection et prévoient le signalement des découvertes fortuites. Les fouilles, au moins dans les zones protégées, doivent être autorisées, et des mesures prises pour garantir que les fouilles et les travaux de conservation sont menés de manière compétente.

Surtout, selon la Convention de La Valette, le concept de la conservation intégrée consiste aussi «à rechercher la conciliation et l'articulation des besoins respectifs de l'archéologie et de l'aménagement». Les stratégies d'aménagement et de valorisation de l'espace doivent par conséquent prendre en considération les besoins archéologiques, afin de limiter au minimum les dégâts causés au patrimoine archéologique. Lorsque la préservation des vestiges sur leur lieu d'origine n'est pas possible, le promoteur – habituellement – doit accorder des ressources financières adéquates (et suffisamment de temps) pour permettre les fouilles, le traitement et la publication des découvertes avant les travaux.

Bartolomew/UNP/Sipa

Squelette d'un homme adulte et rare chariot de l'âge du fer découverts lors de travaux autoroutiers dans le Yorkshire (Royaume-Uni)

Une convention-cadre

Le projet de convention-cadre, en évolution constante, vise à reconnaître la progression d'une vision globale de la dimension historique de l'environnement ou «environnement culturel» où nous vivons, et de son intérêt pour la société. La définition de ce qui constitue le patrimoine culturel se démocratise, au sens où les opinions des «profanes» de toutes les communautés sur ce qu'ils jugent important s'ajoutent aux jugements de valeur «imposés d'en haut» par les spécialistes. Cette définition élargie de ce qui constitue le patrimoine amène avec elle une plus grande complexité des opinions sur les valeurs potentiellement contradictoires – tant culturelles que pratiques (utilitaristes) – des éléments de ce patrimoine pour les générations présentes et futures.

Le projet vise par conséquent à reconnaître que le droit au patrimoine culturel est inhérent à celui de participer à la vie culturelle, tel qu'il est défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme; à reconnaître la responsabilité individuelle et collective vis-à-vis du patrimoine culturel; et à souligner le fait que la conservation et l'utilisation du patrimoine culturel ont pour buts ultimes, dans la société, le développement humain et la qualité de la vie. Le projet vise aussi à énoncer des principes et obligations concernant le rôle du patrimoine culturel dans la construction d'une société pacifique et démocratique, et dans les processus du développement durable et de la promotion de la diversité culturelle.

Paul Drury
Ancien Président du Comité directeur du patrimoine (CD-PAT)
The Paul Drury Partnership
23 Spencer Road
Strawberry Hill
GB-TwickenhamTW2 5TZ
pdrury@pdpartnership.com

Le patrimoine bâti, un patrimoine naturel

Les bâtiments historiques et les sites archéologiques d'Europe ne représentent pas seulement une réserve de savoir sur le passé de l'humanité, mais aussi un atout majeur pour la conservation et la connaissance de la nature.

Les bâtiments anciens et les ruines offrent des habitats dans des lieux où ceux-ci ne sont pas toujours abondants, assurant une protection à la flore et à la faune et créant des microclimats. Dans les villes, une grande partie des habitats «naturels» disponibles sont en réalité des zones bâties, qui présentent parfois des conditions plus «naturelles» – au sens où la nature peut y avoir libre cours – que les parcs et «espaces verts urbains» intensivement aménagés. Dans les régions rurales, en particulier celles où la monoculture agricole ou forestière a réduit la variété des habitats, les sites archéologiques constituent des «îlots» de biodiversité. Dans les paysages marqués par d'importantes «améliorations» agricoles, comme les basses terres du Danemark ou de l'Ecosse, les sites historiques protégés préservent parfois de minuscules microcosmes qui témoignent de l'ancien aspect du paysage et font le bonheur des botanistes et des entomologistes tout autant que des archéologues.

Faune et flore

Ces sites procurent un espace de vie aux oiseaux, aux mammifères, aux plantes et aux insectes. Certaines espèces, comme le faucon, occupent également de multiples sites naturels, mais d'autres, comme l'effraie des clochers et le martinet, se sont adaptées à une vie aux côtés de l'homme. Et si des espèces telles que la célèbre cigogne blanche de Strasbourg «nichent en ville, mais chassent à la campagne», d'autres, à l'image du moineau domestique, ont adopté un mode de vie indissociable de la présence de leurs voisins humains – en termes techniques, elles sont devenues commensales.

Ces phénomènes ne se limitent pas aux oiseaux. Certaines espèces de rats et de souris sont étroitement associées au peuplement humain. Les renards urbains posent des problèmes dans beaucoup de pays et certains peuvent même se flatter d'héberger des loups et des fouines urbains. De nombreuses espèces européennes de chauves-souris maintiennent leur extension géographique grâce aux espaces que leur offrent les toits, de sorte que tous les architectes, qu'ils s'occupent de constructions nouvelles ou de restaurations, doivent aujourd'hui être attentifs à cette question. Certaines agences nationales de conservation de la nature emploient même des spécialistes des chauves-souris pour conseiller les bâtisseurs. Les reptiles, et notamment les lézards, sont également des éléments à prendre en compte par les architectes restaurateurs et les gestionnaires de sites archéologiques, s'ils sont soucieux de conservation. Les végétaux, eux aussi, colonisent les bâtiments. De nombreuses plantes spécialisées (qui ont primitivement évolué sur des parois rocheuses naturelles) vivent sur les murs, tirant parti des conditions variées qu'elles y rencontrent (ombre/soleil, humidité/sécheresse) ainsi que de la présence de chaux dans le mortier et le ciment. Les mousses et les lichens comprennent beaucoup d'espèces spécialisées que l'on trouve plus souvent sur des constructions que «dans la nature». Sans compter les pourritures sèches et humides, champignons qui s'efforcent de remplir leur fonction naturelle parfaitement respectable dans un environnement architectural où ils sont indésirables – comme dit l'adage, «une mauvaise herbe est une fleur qui pousse au mauvais endroit». Les insectes profitent également de la protection contre les grands prédateurs offerte par les espaces bâtis, où ils trouvent en outre de la nourriture sous la forme d'autres insectes, de plantes ou de déchets humains et animaux. Plus que commensaux, certains sont dépendants, voire parasites de l'homme. J'ai personnellement un faible pour une puce des îles de l'Atlantique nord dont le nom latin signifie «sauteuse insulaire affectionnant la peau». A l'extérieur, les escargots apprécient les murets de jardin riches en chaux, véritables paradis pour ces gastéropodes qui y trouvent le carbonate de calcium dont ils ont besoin pour fabriquer leur coquille, de l'ombre pour réguler leur température, des fissures pour s'abriter des prédateurs et des réserves de nourriture «à portée de main».

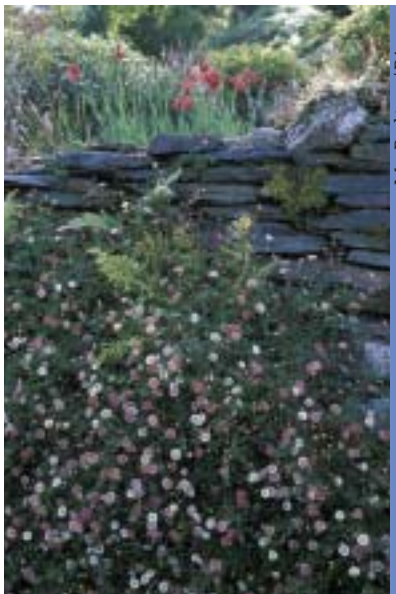

M. Bolton/Bios

Erigeron sur un mur d'ardoises

Définir des priorités

A l'exception de quelques espèces «nuisibles» comme les puces, les pigeons et les renards urbains, cette cohabitation apparaît comme une situation «gagnant/gagnant». Dans certains cas toutefois, et il ne faut pas s'en étonner, la préservation de bâtiments anciens et de ruines entre en concurrence avec la conservation des espèces et des habitats naturels, ce qui oblige à définir des priorités.

La plupart des archéologues voient d'un mauvais œil les plantations d'arbres à grande échelle et même la régénération naturelle des forêts, car les arbres dissimulent des sites anciens et leurs racines endommagent les vestiges enfouis. Cependant, les forêts peuvent être aménagées de manière à intégrer ces sites dans des clairières qui possèdent en outre une utilité naturelle, par exemple en servant de lieux de pâturage pour les chevreuils. Les architectes restaurateurs, eux non plus, n'aiment pas la végétation, si agréable à l'œil soit-elle, qui grimpe sur «leurs» bâtiments: les racines exploitent les jointures, ouvrant la porte aux infiltrations d'eau et entraînant des faiblesses structurales. Le comble de la frustration pour un architecte est de découvrir, alors qu'il est à la recherche de pierres pour réhabiliter un important bâtiment historique, que la carrière d'où ont été extraits les matériaux d'origine, aujourd'hui abandonnée à la végétation, est un habitat classé – ou, encore plus rageant, un site protégé d'importance géologique!

Malgré ces problèmes sporadiques, les organismes chargés de la conservation du patrimoine bâti qui font preuve de responsabilité reconnaissent aujourd'hui l'intérêt naturel tout autant que culturel du «patrimoine bâti» et suivent les principes de la «conservation conjointe» et de la «gestion durable de l'environnement». Il est également encourageant de constater l'intérêt réciproque manifesté par les écologistes pour les aspects humains de leur activité, qu'il s'agisse de ce que l'archéologie peut leur apprendre sur l'histoire de la répartition des espèces et de la formation des habitats ou de l'importance de la conservation pour répondre aux besoins sociaux des sociétés modernes. Comme il ressort clairement d'autres articles de ce numéro, les «jours noirs» de la conservation unilatérale – tout pour la nature ou tout pour le patrimoine bâti – appartiendront bientôt au passé et, pour une fois, voilà quelque chose que nous serons heureux de ne pas conserver!

Noel Fojut
Historic Scotland
GB – Edimbourg EH9 15H
noel.fojut@scotland.gsi.gov.uk

Analyse de paysage en Italie

Le paysage est un phénomène complexe, se structurant dans le territoire, se présentant seulement comme perçu socialement par ses habitants, dans une évaluation du rapport personne/environnement. Il est reconnu comme «cadre de vie», intermédiaire et lien entre les conditions de l'habitat en cours et les désirs, imagination, créativité que chacun peut expérimenter directement. Le paysage est une structure territoriale. Sa formation et son information historico-naturelle, sa perception sociale – esthétique même – contemporaine sont autant d'éléments en présence et en relation, unis pour former un phénomène unique, dynamique, évolutif et pédagogique. Si le paysage est un processus en formation, sa compréhension ne peut pas recourir à des codes et à des règles préétablies, mais à une recherche expérimentale, dans un réseau progressif d'échanges auquel on peut se référer comme «usages pratiques».

C'est sur cet aspect que s'est développée la réflexion de l'Atelier dei Paesaggi Mediterranei (l'Atelier du paysage méditerranéen), qui a abouti, entre autre, à la reconnaissance de deux grandes lignes de recherche et d'intervention sur le paysage: le *paysage gouverné* et le *paysage participatif*.

Paysage gouverné et paysage participatif

Ce sont deux interprétations, également valables, de la Convention européenne du paysage appliquées dans deux communes italiennes membres de l'Atelier, Scansano et Pescia, où les exigences des choix de transformation et de développement se mesurent par l'élaboration du Plan structurel d'urbanisme.

L'interprétation *paysage gouverné* tend à trouver des règles et des principes permettant de contrôler les transformations, en utilisant les instruments classiques des projets de plan et ceux traditionnels pour l'information et la collecte des opinions afin de rechercher un consensus et l'accord de la population quant aux choix proposés par l'administration locale.

C'est une position associant paysage, urbanisme et planification environnementale territoriale et qui paraît utile dans les situations sans réglementation où les demandes d'utilisation du territoire sont pressantes pour des exigences de développement rapide. Ceci est le cas de Scansano, où est en cours une intense transformation de l'activité agricole avec une grande expansion de la monoculture de la vigne, sous la poussée du marché œnologique vers des produits traditionnels de haute qualité et à des coûts accessibles.

L'autre interprétation accentue la signification de «phénomène social» du paysage. Le paysage est vu comme conscience historique des transformations advenues, conscience actuelle de celles en cours et futures, à soutenir et à partager. Le paysage est un processus bio-évolutif et sociomental qui existe, évolue, se compose et se décompose, est reconnu ou rejeté, approprié ou méconnu, dans un rapport direct mais dynamique avec son existence, son évolution, sa composition ou la scission d'un de ses équilibres avec un sentiment de recomposition ou fragmentation «émotivo-rationnelle» des populations. Le paysage devient élément d'une relation dynamique entre deux acteurs qui participent et vivent, car en continuelle transformation – discussion: le cadre de vie «physique» et les gens; la nature et l'homme. On peut déduire facilement les conséquences scientifiques, sociales, de gestion, contenues dans une telle organisation du paysage qui devient alors l'expression d'une démocratie participative de communauté-lieu, rendant nécessaire un «réseau d'expérimentation» à interpréter comme instrument dynamique de recherche – action qui se modèle au fur et à mesure, mais aussi se valide, sur la spécificité des lieux, sur la construction de valeurs partagées et de procédés participatifs.

Dans le *paysage gouverné* l'acte de gouvernement, au-dessus des dynamiques territoriales, tend à diriger l'organisation du territoire, mais de façon consensuelle et concertée. Dans le *paysage participatif* les sujets concernés (administrés, administrateurs, techniciens) doivent s'insérer dans les flux des dynamiques transformatives-formatives des cadres de vie. Ils en sont les protagonistes: à l'«acte» se substitue le «processus».

Les deux options présentent des limites claires et des risques, mais il faut explorer la voie de la recherche et de l'expérimentation, si nous voulons construire des paysages contemporains partagés, dynamiques et durables.

Maurizio Ciumei
Président de «l'Atelier du Paysage Méditerranéen»
Atelier del Paesaggio Mediterraneo
Via Sismondi – Villa Sismondi
I-51017 Pescia
dorialandi@virgilio.it

M. Ciumei

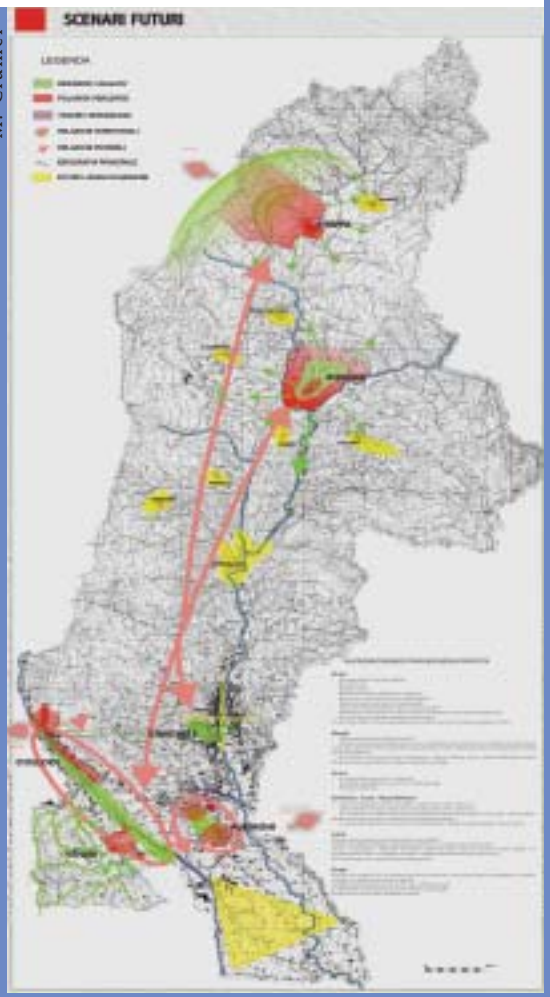

Carte présentant les développements possibles dans la zone d'étude

La pédagogie du patrimoine en Suède

M. Wahldén

Le béton est très répandu dans la banlieue de Bergsjön, aux environs de Gothenburg. Pendant le projet Adopter une mémoire du futur, *des élèves ont étudié ce matériau de près et ont même assisté à un cours sur le travail du béton. Un élève et le conseiller municipal G. Johansson posent la dernière brique fabriquée à l'école lors de la cérémonie d'inauguration en septembre 2001*

En Suède, la pédagogie du patrimoine a beaucoup évolué à la suite de diverses initiatives prises au cours des trois ou quatre dernières années. Cette évolution s'inscrit d'ailleurs dans la ligne des Recommandations du Conseil de l'Europe Rec. (98)5 sur la pédagogie du patrimoine.

Jadis, le patrimoine se limitait à organiser des sorties scolaires dans les musées. Grâce aux nouvelles technologies et à l'évolution de notre vision de l'histoire, nous disposons aujourd'hui de tout un ensemble d'outils pédagogiques adaptés aux différents types de patrimoines que la société entend sauvegarder pour mieux comprendre la place qu'elle occupe dans un processus historique en constante évolution. Cependant, même si la pédagogie du patrimoine ne cesse d'évoluer, il ne faut pas pour autant renoncer aux «bonnes vieilles» méthodes qui ont fait leurs preuves. C'est le cas des visites guidées, qui présentent un certain nombre d'avantages: elles permettent de découvrir des artefacts historiques, mais aussi d'aller à la rencontre de personnes bien réelles et vivantes. Elles sont une occasion irremplaçable d'apprendre et d'échanger.

A l'issue d'un projet intitulé *Opération patrimoine*, qui avait réuni pendant trois ans des professionnels et le grand public, les services suédois du patrimoine publiaient des orientations politiques en août 2004. Le débat avait principalement porté sur le rôle de la démocratie et la participation citoyenne dans la création d'une société fondée sur le développement durable et la diversité culturelle. Dorénavant, on s'intéressera moins aux choses et plus aux gens. Le patrimoine doit être envisagé dans une perspective holistique qui réunisse des éléments historiques multiculturels, anciens et récents, et des témoignages du passé, matériels et immatériels. Cette évolution fait surgir de nouvelles interrogations: à qui revient-il d'interpréter l'histoire? Qui décide de ce qu'il faut sauvegarder? Comment raconter l'histoire? Autant de questions qui obligent à repenser la pédagogie du patrimoine.

Une nouvelle pédagogie

L'*Opération patrimoine* a mis en place de nouvelles méthodes pédagogiques, qui se proposent notamment de combler le fossé qui sépare les éducateurs et les spécialistes des institutions de conservation du patrimoine. L'idée de cette nouvelle pédagogie est d'aller du contingent vers l'essentiel, de l'artificiel vers l'authenticité, de l'élite vers le plus grand nombre. Le rôle des spécialistes est, entre autres, de transmettre la dimension pédagogique qui sous-tend tout travail sur le patrimoine. Mais l'enseignement du patrimoine ne doit pas se résumer à «remplir de connaissances la coupe vide du public»; il doit créer un climat d'apprentissage productif où se mêlent éducation formelle et informelle, dans un esprit créatif et ouvert. Chacun doit se sentir concerné par le patrimoine de son pays, sachant qu'une grande partie de ce patrimoine commun reste méconnue du grand public. Le public découvre des histoires passionnantes, liées à tel ou tel lieu, histoires qui méritent d'entrer dans l'Histoire et qui nous aident à prendre des décisions concernant notre environnement. Accumuler des connaissances et prendre des décisions sont deux processus fondamentaux dans l'exercice de ses responsabilités civiques.

Pour continuer d'améliorer la pédagogie du patrimoine, nous devons trouver de meilleures méthodes de communication, une meilleure documentation et un meilleur accès aux ressources. Le projet intitulé *Dialogue sur le patrimoine culturel* entend créer une plateforme de ce type. Deux églises en trois dimensions ont ainsi été construites sur Internet; pendant le projet, tout le monde pouvait pénétrer à tout moment dans ce monde en perspectives et échanger des opinions sur la question du patrimoine. De nombreuses personnes d'horizons divers ont été associées au projet. Des experts et des amateurs de toutes les générations ont apporté leur contribution et leurs idées sur la documentation, la conservation et le partage des informations sur l'environnement historique.

L'évolution de la pédagogie du patrimoine doit également beaucoup aux *Journées européennes du patrimoine*, en particulier à deux projets intitulés *L'Europe d'une rue à l'autre* et *Adopter une mémoire du futur* (inspiré par un projet de la Fondation Pégase, *L'Ecole adopte des monuments*).

Depuis quelques années, des universités et des instituts de formation des maîtres proposent des cours de pédagogie du patrimoine. Ces cours ont fait ressortir le potentiel du patrimoine comme une source de connaissances interdisciplinaires. Interviennent en effet la gestion des archives, la muséologie et la gestion du patrimoine culturel – signe que ce domaine est en plein essor. Nous nous félicitons que le Programme national de la Suède soutienne la pédagogie du patrimoine et accorde une place centrale à l'enseignement de l'histoire dans les établissements du secondaire.

Malgré les progrès réalisés dans le secteur du patrimoine, il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Pour cela, il est important que nous partagions de nouvelles expériences et que nous continuions à explorer de nouvelles approches. A cet égard, rien ne se fera sans une étroite participation internationale.

Mikael Wahldén
Conseil national du patrimoine de Suède
Membre du groupe de spécialistes sur la pédagogie du patrimoine du Conseil de l'Europe
Box 5405
S-114 84 Stockholm
mikael.wahlden@raa.se
http://www.raa.se

Percevoir et évaluer un patrimoine vivant

L. Branchesi

Dessin d'une petite fille de Lituanie (10 ans) qui a participé au projet «L'Europe d'une rue à l'autre» et qui a répondu à la question: «Qu'est-ce que l'Europe à ton avis? Exprime-le avec une phrase ou un dessin».

Au mois d'octobre 1999 une Conférence nationale pour le paysage a réuni à Rome toutes les administrations centrales et locales, les institutions, les associations, les instituts de recherche, les experts des différents secteurs. Un travail énorme, préparé pendant des mois, dont témoignent les deux volumes des actes et toutes les études et les catalogues publiés en cette occasion. En toile de fond, le projet de Convention européenne du paysage qui a été signée à Florence l'année suivante.

J'ai à cette occasion contribué à la tenue de la session thématique «Paysage, communication, éducation, formation». La recherche réalisée à cet effet reposait sur deux principes fondamentaux: d'une part, l'éducation est essentielle pour développer la conscience même du paysage; d'autre part les caractéristiques typiques du paysage constituent elles-mêmes une grande ressource pour l'éducation: il suffit de penser à la relation entre nature et culture, au rapport entre valeurs esthétiques et éthiques, au rôle de l'affectivité et de la mémoire, au dynamisme spatio-temporel, etc.

A travers l'analyse de certaines expériences effectuées en Italie et en Europe, nous étions arrivés à la conclusion qu'il est indispensable de développer la sensibilité et l'éducation au paysage, non seulement pour que chaque citoyen apprenne à en prendre soin, mais aussi parce que l'«utilisation» des paysages dans l'éducation, peut contribuer à une formation globale à différents niveaux.

Cinq années ont passé. Si on observe aujourd'hui la situation en Italie, en confrontant les données actuelles avec celles de la recherche réalisée il y a quelques années, on peut affirmer que dans le domaine éducatif la Convention européenne du paysage est en train de porter ses fruits.

«Paysage éducation et tourisme», «Paysage de la mémoire et du futur: regarder, observer, projeter», «PAN-Paysage, Art, Nature»... ce sont quelques titres des multiples projets et séminaires de formation réalisés ces dernières années par les institutions locales, les associations, les écoles. Mais quel a été véritablement le poids des nouveautés apportées par la convention? Avec quelles finalités? Avec quelles méthodologies?

La longue activité du Conseil de l'Europe dans le cadre de la pédagogie du patrimoine, dans le sens de «toute trace combinée de l'homme et de la nature» (Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres R (98) 5 relative à la pédagogie du patrimoine), m'amène à mettre en évidence la caractéristique principale des paysages européens définis souvent comme «mariage de la nature et de la culture». Un rapport qui favorise le développement de la conscience, de la propre identité culturelle, du sens de l'appartenance, et en même temps, de l'habitude et de la capacité de reconnaître et de respecter la diversité. Dans le paysage la nature et la culture cohabitent de façon dynamique: il s'agit d'un patrimoine vivant, en continuelle évolution, dont le dynamisme provient à la fois des aspects naturels et culturels: un processus déterminé en grande partie par l'individu ou la communauté. Une pédagogie du paysage ne peut pas ne pas impliquer chaque individu dans la vie et la gestion de son territoire et le motiver pour assumer des responsabilités sociales et civiles.

Une vision démocratique du paysage

Je voudrais surtout souligner certains aspects particulièrement nouveaux et significatifs, introduits par la convention en tant que «partie du territoire tel que perçu par la population»: une vision «démocratique» qui n'est pas imposé d'en haut, mais pour laquelle compte l'expérience et le point de vue de chacun, un lieu de vie et de mémoire individuelle et collective.

Il y a sûrement dans le dernier projet de pédagogie du patrimoine lancé par le Conseil de l'Europe, «L'Europe d'une rue à l'autre» et réalisé par plus de vingt pays dans la phase pilote, des aspects particulièrement intéressants et efficaces pour une pédagogie du paysage, notamment pour ce qui est du paysage urbain.

L'outil pour enseignants et élèves, traduit en huit langues, est riche d'idées et de suggestions. Le parcours commence en faisant émerger du vécu de l'enfant l'idée qu'il a d'une rue, des personnages qui la fréquentent, des fantaisies qu'il y construit en développant à la fois ses propres souvenirs et son imagination; c'est la rue de la mémoire, c'est son propre «paysage». C'est seulement dans une deuxième phase qu'on commence à explorer la rue en apprenant à en décrire l'atmosphère, de jour et de nuit, selon les saisons; c'est une phase où on «observe, enregistre et exprime un avis». Mais les jeunes Européens, en allant à l'école, quel paysage ont-ils devant eux? A partir des découvertes faites petit à petit naît une conscience critique: «les problèmes de ta rue» est le point de départ plus évident pour souligner le rapport entre pédagogie du patrimoine et construction d'une citoyenneté européenne. L'enfant, l'adolescent, a en main tous les instruments pour poser le problème de sa rue, organiser les questions sur les changements à faire, lancer une proposition, s'impliquer dans la gestion à partir des petites choses.

Dans la phase finale le travail s'élargit à la confrontation avec d'autres rues, d'autres écoles, d'autres pays, d'autres paysages; quelquefois les enfants ont concrètement l'occasion de voir et de visiter d'autres paysages, comme les petits Belges et Macédoniens.

Notre Institut a effectué une évaluation du projet en analysant les processus et les produits et en recueillant, à travers des questionnaires et des interviews, le point de vue des chefs d'établissement, d'enseignants, et d'élèves de différents pays. Il est surprenant de voir les dessins faits par les enfants pour illustrer la question «Qu'est-ce que l'Europe pour toi?»; l'Europe est souvent vue comme un très beau paysage avec le drapeau européen et où deux enfants se serrent la main.

Lida Branchesi
Membre du groupe de spécialistes sur la pédagogie du patrimoine du Conseil de l'Europe
Chercheur INValSI (Instituto Nazionale di Valutazione del Sistema dell'Istruzione)
Villa Falconieri
I-00044-Frascati-RM
lbranchesi@invalsi.it

Les Journées européennes du patrimoine, pour la coopération transfrontalière

C'est, comme on sait, en 1991 que le Conseil de l'Europe a encouragé la mise en place, chaque mois de septembre, des «Journées européennes du patrimoine» (JEP). Depuis cette date, les JEP sont devenues pour des millions d'Européens un véritable rendez-vous.

Tous les témoignages s'accordent pour souligner la qualité de la rencontre qui s'opère pendant ces journées avec un public particulièrement attentif, intéressé et désireux de mieux connaître l'histoire des édifices, leur intérêt artistique ou les techniques mises en œuvre pour les sauvegarder. A l'évidence, l'initiative répond à une forte attente d'une part de la société européenne.

Du côté des organisateurs, on a très rapidement compris quel outil pouvait constituer les JEP. Qui ne voit en effet que le patrimoine est certes devenu aujourd'hui un des terrains privilégiés de l'action culturelle, mais aussi un espace symbolique où coexistent de multiples enjeux – sociaux, économiques, voire, de façon parfois redoutablement ambiguë, «identitaires»? Dans ces conditions, utiliser le formidable levier que constitue cette manifestation pour promouvoir une conception ouverte du patrimoine est, pour les organisateurs, une réelle responsabilité.

Aujourd'hui, les JEP ne sont plus seulement un événement annuel, une opération de communication sans lendemain; elles peuvent s'inscrire dans une stratégie globale des responsables des politiques culturelles. Moment privilégié de l'action publique en matière de patrimoine, elles représentent une échéance particulièrement appropriée pour faire converger les efforts de plusieurs partenaires, voire les fédérer autour d'un projet commun.

Illustration de cette stratégie: l'opération transfrontalière *Histoires… de matériaux* menée au cours des années 1997-1999 dans l'espace francophone qui regroupe la région Rhône-Alpes (France), la Suisse romande et la Région autonome Vallée d'Aoste (Italie).

Deux observations se trouvent au point de départ de cette opération, outre la proximité géographique et la communauté linguistique:

– *primo*, comme le montrent les études menées auprès du public, la découverte du patrimoine se fait, pour la majorité des participants aux JEP, en famille et dans un rayon proche du domicile;
– *secundo*, conformément au vœu du Conseil de l'Europe, la manifestation a certes lieu dans les trois pays en septembre, mais à des dates différentes, autorisant ainsi l'organisation d'échanges transfrontaliers.

Un programme trisannuel

Forts de ces constats, les organisateurs ont donc imaginé pour les années 1997 à 1999 un programme trisannuel intitulé *Histoires… de matériaux*, qui avait pour caractéristiques d'être:

– destiné au jeune public (8-12 ans) et, plus largement, aux familles;
– francophone et transfrontalier: neuf départements français (les huit de Rhône-Alpes + le Jura, dans la Franche-Comté voisine), quatre cantons de Suisse romande, la Région autonome Vallée d'Aoste (Italie);
– conçu pour faire découvrir le patrimoine, non pas à partir d'une approche chronologique ou typologique, mais à partir des matériaux;
– imaginé dès l'origine pour trois ans: le *bois* en 1997, la *pierre* et la *terre* en 1998, le *métal* en 1999.

En outre, ce programme associait chaque année l'organisation coordonnée, lors des JEP d'animations locales (entre soixante et cent vingt) à la diffusion massive (cent mille exemplaires par an) d'un numéro spécial du *Guide du Moutard* entièrement consacré au matériau considéré à travers des exemples pris sur l'ensemble du territoire concerné.

En termes quantitatifs, le bilan de l'opération s'est révélé particulièrement positif: les quelque deux cent soixante-dix animations organisées en trois ans ont accueilli près de deux cent mille visiteurs pendant les JEP; deux cent quatre-vingt mille exemplaires des trois numéros spéciaux du *Guide du Moutard* ont été diffusés dans près d'un millier de lieux différents; plusieurs centaines d'articles de presse ont été consacrées dans les trois pays à l'opération.

Sur le plan qualitatif, l'éventail des animations organisées au cours de ces trois éditions dit assez la richesse et la variété des approches (cf. encadré). Une certitude: les acteurs – culturels, professionnels, institutionnels – se sont fortement mobilisés pour décliner la thématique à leur échelle et le public, jeune ou moins jeune, a répondu avec enthousiasme aux propositions de découverte.

F. Touchet

La découverte du métier de sculpteur sur bois

Les seules ombres au tableau concernent:

– la difficulté partout constatée d'associer le milieu scolaire à ce programme;
– la complexité des procédures liées à la recherche de financements et à la réalisation d'un programme transfrontalier;
– l'inégale implication des différentes collectivités publiques.

Grâce au programme *Histoires… de matériaux*, des dizaines de milliers d'enfants et leurs familles ont pu avoir accès à une information de qualité sur le patrimoine du territoire transfrontalier concerné. Mais l'opération a également fait naître, entre professionnels du patrimoine ou de l'action culturelle issus des trois pays, des coopérations qui – comme en témoignent chaque année les JEP – continuent de porter leurs fruits. On peut citer à cet égard la coopération franco-suisse autour du vitrail menée lors des JEP 2002 ou les actions franco-italiennes de valorisation des fortifications des Alpes engagées à l'occasion des JEP 2003.

Un tel programme n'aurait pas pu voir le jour sans les JEP: l'événement ne s'est pas contenté d'être une sorte de rite annuel, la grande fête du patrimoine célébrée par les médias; il a aussi été le point de départ d'une action culturelle commune et continue, impliquant, à des titres divers, des acteurs de nature différente issus de plusieurs pays frontaliers.

un outil

Un guide dédié au matériau étudié, ici le bois

Un mot pour conclure: *«la géographie»*, a pu dire Yves Lacoste, *«cela sert d'abord à faire la guerre»* Avec tous ceux qui, dans toute l'Europe, œuvrent pour que la connaissance de notre héritage commun nous aide à mieux préparer l'avenir, nous avons envie de proclamer aujourd'hui: *«L'histoire, le patrimoine, cela sert d'abord à faire la paix…»*.

Sylvie Berti-Rossi
Association média et culture
CH – Lausanne
s.berti-rossi@bluewin.ch

Maria Cristina Ronc
Musée archéologique régional
Bureau de la didactique et de la valorisation
I – Région autonome Vallée d'Aoste
m.ronc@regione.vda.it),

Michel Kneubühler
Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes
Le Grenier d'abondance
6 quai St Vincent
F-69283 Lyon
michel.kneubuhler@culture.gouv.fr)

«Histoires… de bois»

Consacré au bois, le premier volet du programme trisannuel *Histoires… de matériaux* a constitué une belle illustration de la thématique «nature et culture»! Dans la soixantaine de sites proposés pour les JEP 1997 – certains dans les vallées, d'autres en montagne ou au bord des lacs –, les familles ont pu explorer les mille et une facettes d'un matériau particulièrement présent dans le patrimoine de ce territoire transfrontalier.

Promenades conduites par des forestiers (Boulc-en-Diois, Jussy, Pellafol, Verrayes,…), animations proposées par des musées (Aigle, Annecy, Lyon, Nyon, Saint-Pierre,…), visites de chantiers de restauration de charpentes (Aoste, Genève, Bourg-en-Bresse,…), découverte des méthodes de construction des barques du Léman (Morges, Saint-Gingolph, Thonon-les-Bains), rencontres avec des professionnels (Bonneville, Montélimar, Rossinière, Saint-Nicolas, Yverdon,…), expositions de sculptures sur bois ou de meubles remarquables (Issogne, Grenoble), démonstration de flottage de troncs d'arbre (Givors), visites exceptionnelles de l'atelier grenoblois ARC-Nucléart (spécialisé dans le traitement des bois gorgés d'eau) ou du laboratoire romand de dendrochronologie de Moudon: éclectique, le programme invitait cette année-là à découvrir le bois sous tous ses aspects, de la vie végétale à tous les usages que les hommes, depuis la préhistoire, ont inventés pour ce matériau qui les chauffe, les nourrit, les abrite, les protège… en un mot les aide à vivre.

Et pour accompagner cette palette de propositions, chaque visiteur s'est vu offrir un exemplaire du numéro spécial du *Guide du Moutard* publié pour la circonstance: 128 pages afin de tout savoir sur le matériau et des dizaines de suggestions pour continuer toute l'année, dans ce même territoire transfrontalier, à explorer les *«Histoires… de bois»*.

Pour retrouver les *«Histoires… de matériaux»*: www.lemoutard.fr ou www.culture.gouv.fr/rhone-alpes (dossier spécial JEP / rubrique jeune public).

Pour en savoir plus

Leroy (François). – *Publics et usages des Journées européennes du patrimoine. Enquête auprès des visiteurs de six sites en Rhône-Alpes* (18 et 19 septembre 1999). – Rapport définitif, mars 2000 disponible au format pdf sur le site www.culture.gouv.fr/rhone-alpes. La DRAC Rhône-Alpes a publié en août 2000 un résumé de six pages de cette enquête, également disponible sur le même site.

Les Journées européennes du patrimoine. Les clefs d'un succès et les défis de demain. Rapport de synthèse. – Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1999 [Colloque international, Bruxelles, 22-24 avril 1999].

Le programme *Histoires… de matériaux* s'est traduit par la mise en place d'un comité de pilotage composé: pour l'Italie, de la Région autonome Vallée d'Aoste; pour la Suisse, de l'association Médias et culture (AMEC); pour la France, de la Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes (ministère de la Culture et de la Communication), des Editions du Moutard, spécialisées dans la création d'outils d'information pour la jeunesse et de l'Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes (ALPARA). Soit une instance plutôt atypique regroupant deux administrations publiques, deux associations et une entreprise privée.

Le programme *«Histoires… de matériaux»* a été par deux fois distingué en 1998: prix des Journées européennes du patrimoine attribué par le Conseil de l'Europe à la Région autonome Vallée d'Aoste; Grand Prix de la communication publique décerné, en France, à la DRAC Rhône-Alpes.

Kneubühler (Michel), *Les Journées européennes du patrimoine 2000. Du bon usage de l'événement, in Un présent qui passe. Valoriser le patrimoine du XX^e siècle*, Lyon, Editions du CERTU, décembre 2001 [Réseau architecture Rhône-Alpes. Rencontres au couvent de La Tourette, 1997-2000].

La Convention européenne de la culture (CCE) a 50 ans

Conçue dans le but de favoriser la connaissance réciproque et la réconciliation entre les pays européens, elle a été adoptée le 19 décembre 1954 et compte actuellement 48 Etats parties.
Des principes aujourd'hui largement reconnus, comme l'éducation permanente ou l'accès à la participation de tous les citoyens à la vie culturelle trouvent leur origine dans la convention.
Après la chute du Mur de Berlin, la coopération culturelle induite par la CCE a joué un rôle important pour rapprocher les pays de l'ouest et de l'est de l'Europe.
Les actions et les programmes développés grâce à la convention illustrent, de manière concrète, les grandes valeurs du Conseil de l'Europe comme les droits de l'homme et la démocratie.
Ces activités répondent aux grands défis de notre époque: dialogue entre les cultures et les communautés, prévention des conflits et réconciliation, cohésion sociale et lutte contre le racisme et l'exclusion.
Le Conseil de l'Europe a œuvré pour l'avènement d'une véritable «démocratie culturelle». Les programmes culturels du Conseil de l'Europe portent sur l'analyse des politiques culturelles menées par les Etats membres, sur l'élaboration de projets innovants et sur des actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.
Pour le Conseil de l'Europe, la culture est aussi un moyen de favoriser le dialogue entre les communautés, par le découverte des valeurs de «l'autre» et la prise de conscience de ce qui peut rassembler par delà les antagonismes.

La conférence Planta Europa et le 25e anniversaire de la Convention de Berne

Le 19 septembre 2004 la Convention de Berne a fêté l'anniversaire de son ouverture à la signature dans le cadre de la conférence Planta Europa, qui s'est tenue à Valence, Espagne, du 17 au 20 septembre 2004.
La 4e conférence européenne sur la conservation des plantes sauvages a été organisée par Planta Europa, réseau d'organisations pour la préservation de la flore sauvage en Europe, en partenariat avec le gouvernement de la région de Valence (Generalitat Valenciana) et le jardin botanique de l'université de Valence. Cet évènement a lieu tous les trois ans et réunit des centaines d'experts de tous les pays européens. La conférence a été consacrée à la discussion des problèmes que pose actuellement la conservation des végétaux en Europe. Les débats ont également porté sur les progrès obtenus, la vérification du développement et la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour la conservation des plantes. Cette stratégie a été lancée en 2001 par le Conseil de l'Europe et Planta Europa comme réponse européenne à la décision de la Convention sur la Diversité Biologique de développer une stratégie globale pour la conservation de plantes.
La réunion d'experts sur la conservation de plantes de la Convention de Berne s'est tenue le 19 septembre. Ce groupe de spécialistes a été créé pour améliorer l'efficacité de la convention dans la conservation de la flore en Europe, notamment grâce à la soumission de recommandations et de suggestions au comité permanent. Le même jour, pour célébrer l'anniversaire de la convention, le ministère de l'Environnement espagnol a invité les participants de la conférence Planta Europa à une réception au jardin botanique de Valence. Comme cadeau anniversaire, la Convention de Berne a eu l'honneur de recevoir la distinction du jardin botanique de Valence pour son rôle remarquable dans la conservation de la nature en Europe.

Un grand pas pour Kyoto, un petit pas pour le climat

Certes, la décision du gouvernement russe en faveur d'une ratification est un pas décisif vers l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto à la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un grand pas franchi au niveau politique. Maintenant que le Protocole peut entrer en vigueur, si la ratification par la Douma intervient effectivement dans les mois qui viennent, il s'agit de passer à l'action. Cet instrument international ne représente rien d'autre que la reconnaissance politique de l'un des défis les plus graves auquel est confrontée l'humanité toute entière. Mais le rôle des politiques à présent est de prendre des mesures concrètes pour réduire les gaz à effet de serre: des mesures au niveau international, national, régional et local. C'est toute la société de consommation des pays les plus industrialisés et le mode de développement des économies en transition et des pays émergents qui doivent être repensés à l'aune des limites supportables pour notre planète et dans une perspective durable. Le recul des glaciers et la multiplication d'inondations désastreuses, avec leurs conséquences pour les ressources vitales de l'humanité, sont des premiers signaux d'alarme qui retentissent déjà aux quatre coins de la planète: l'heure est à l'action.
Dans sa résolution adoptée lors de sa dernière partie de session de 2004 (Réchauffement climatique: au-delà de Kyoto, Résolution 1406 (2004), le 7 octobre 2004), l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe propose des solutions concrètes et urgentes. Elle en appelle aux gouvernements et parlements des Etats membres afin qu'ils prennent les mesures législatives et adoptent les réformes fiscales en matière énergétique qui s'imposent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le continent européen, notamment par la rationalisation de leurs politiques de transports. Il ne faut plus attendre pour développer le recours aux énergies renouvelables et la recherche de ressources alternatives aux énergies fossiles, en impliquant directement chaque *citoyen-consommateur*.

Patrimoine culturel européen Coopération intergouvernementale: recueil de textes

Le patrimoine culturel est un incomparable instrument de culture et d'épanouissement des personnes. Dans le contexte actuel de la mondialisation, il reflète les identités multiples constituant la richesse de l'Europe, face au risque d'uniformisation ou de banalisation, et peut également devenir un instrument précieux de prévention des conflits.
Cet ouvrage comporte un ensemble considérable de textes de référence produits par le Conseil de l'Europe dans ce domaine, couvrant des sujets aussi

vastes que l'identification et l'inventaire, l'étude scientifique, la protection juridique, la conservation physique, la diffusion, la sensibilisation et la pédagogie, la gestion, l'organisation et la formation.

L'index et la bibliographie complétant cette nouvelle édition permettent aux lecteurs de s'orienter plus facilement et d'approfondir les différentes questions.

Cet ouvrage s'accompagne d'un second volume ayant pour objectif d'analyser les textes du Conseil de l'Europe et de mettre en évidence les synergies existant entre les politiques du patrimoine développées dans les différents secteurs.

Cette publication s'adresse tant aux professionnels du patrimoine qu'aux étudiants et aux universitaires, aux juristes et à toute personne désireuse de découvrir le rôle que joue le patrimoine dans la vie de tous les jours.

Pour en savoir plus: http://book.coe.int

Séminaire d'information sur la Convention européenne du paysage

La Convention européenne du paysage (Florence, 20 octobre 2000) est entrée en vigueur le 1er mars 2004. Elle est, au 20 octobre 2004, ratifiée par 14 Etats et signée par 15 autres. Le Programme de travail de la convention prévoit l'organisation de réunions d'information dans certains pays. Le séminaire tenu à Tulcea (Roumanie), les 6 et 7 mai a eu pour objectif:

– de mieux informer les autorités nationales, régionales et locales ainsi que les principaux acteurs de Roumanie (universitaires, architectes, responsable d'instituts, d'ONG), sur les enjeux et le contenu de la convention;
– d'identifier et d'analyser les spécificités et les besoins de la Roumanie.

Déclaration de Tulcea du 7 mai 2004 sur «Le développement territorial et la Convention européenne du paysage»

I. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Roumanie,

les participants, tenant compte de l'inestimable valeur des paysages roumains, de l'attrait important des territoires pour le bien-être des populations et la promotion d'un tourisme durable respectueux du patrimoine culturel et naturel:

1. se réjouissent de la volonté commune des représentants de trois ministères de la Roumanie – du Transport, de la Construction et du Tourisme, de la Culture et des Cultes, et de l'Environnement et de la Gestion de l'Eau –, de collaborer afin de mettre en œuvre la Convention européenne du paysage, ratifiée par la Roumanie le 7 novembre 2002;
2. soulignent l'importance de mettre dès à présent en œuvre une Stratégie nationale en faveur de la Convention européenne du paysage, axée dans un premier temps sur:
   – la reconnaissance juridique du paysage;
   – la définition et la mise en œuvre des politiques du paysage;
   – la mise en place de procédures de participation du public, des autorités locales et régionales;
   – l'intégration du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques ayant un effet direct ou indirect sur le paysage;
   – la prise en compte, dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, des données historiques, géologiques, géomorphologiques et du patrimoine culturel et naturel;
3. considèrent la nécessité:
   – d'ancrer la question du paysage dans les programmes éducatifs et de formation roumains et d'associer le ministère de l'Education, de la Recherche et de la Jeunesse à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage;
   – d'utiliser les médias afin de mieux sensibiliser la société civile et de lancer un programme d'information sur le paysage;
   – de collecter des expériences de bonnes pratiques susceptibles de servir d'exemples;
4. mettent en exergue l'importance de promouvoir, tant la coopération horizontale interministérielle et interdisciplinaire que la coopération verticale entre les autorités nationales, régionales et locales;
5. souhaitent que soient diffusés auprès des principaux acteurs de la Roumanie le «Guide sur les implications de la Convention européenne du paysage sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme» ainsi que le «Guide d'observation du patrimoine rural – CEMAT», tous deux publiés en langue roumaine en 2004, ainsi que la Recommandation Rec (2002) 1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen (PDDTDCE-CEMAT);
6. expriment le souhait que soient organisés des Ateliers nationaux de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage impliquant notamment les spécialistes du paysage, architectes, ingénieurs, géographes, muséologues, universitaires, autorités locales, et organisations non gouvernementales ainsi qu'un Forum national des acteurs du patrimoine culturel et naturel.

II. En ce qui concerne les paysages du delta du Danube,

les participants:

1. rappellent l'importance de l'Accord sur la création et la gestion d'une zone transfrontalière de protection de la nature entre Moldova, Roumanie et Ukraine, dans les réserves naturelles du delta du Danube et du cours inférieur de la Prut, signé à Bucarest le 5 juin 2000 sous les auspices du Conseil de l'Europe par les ministres de l'Environnement de Moldova, de la Roumanie et de l'Ukraine, qui se réfère spécifiquement au paysage;
2. prennent connaissance de la situation existant actuellement dans le delta du Danube, qui, selon le rapport de la mission UNESCO-MAB et le Secrétariat de la Convention de Ramsar, semble critique et souhaitent qu'elle soit examinée avec une attention toute particulière au moyen d'une étude d'impact;
3. considèrent que les trois pays concernés – Moldova, Roumanie et Ukraine – ayant désormais ratifié la Convention européenne du paysage, il conviendrait de veiller à mettre en œuvre l'article 9 concernant les paysages transfrontaliers, grâce à un programme commun de mise en valeur du paysage du delta du Danube.

III. En ce qui concerne la coopération européenne,

les participants expriment le souhait que des partenariats, des études et des projets internationaux puissent être mis en place dans le cadre de la Convention européenne du paysage, considérée comme une plateforme de coopération.

Conseil de l'Europe
Direction de la culture
et du patrimoine culturel et naturel
Division de l'aménagement
du territoire et du paysage
F-67075 Strasbourg Cedex
Fax: 33-(0)3 88 41 37 51
Web: http://www.coe.int/naturopa/fr

Créé en 1949, le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale qui travaille à l'édification d'une Europe unie, fondée sur la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Rassemblant aujourd'hui 46 Etats membres, l'Organisation constitue une plate-forme privilégiée pour la coopération internationale dans de nombreux domaines – éducation, culture, sport, jeunesse, questions sociales et économiques, santé – dont ceux de l'aménagement du territoire et du patrimoine culturel, naturel et paysager.

La revue Naturopa, *publiée depuis 1968 a pour but de mieux sensibiliser les citoyens européens et les décideurs à l'importance du développement durable du territoire européen par la prise en compte de ce patrimoine.*

De 1968 à 2000, Naturopa *a eu pour objectif de promouvoir la conservation de la nature et la gestion durable des ressources naturelles et de développer une approche pluridisciplinaire des questions environnementales. En 2001,* Naturopa *a élargi sa thématique au patrimoine culturel et paysager dans une perspective de développement territorial durable.*

Naturopa *paraît deux fois par an dans les deux langues officielles de l'Organisation: l'anglais et le français.*

Pour recevoir* Naturopa *ou pour obtenir tout autre renseignement sur le Conseil de l'Europe, veuillez contacter l'Agence nationale ou le Point focal de votre pays (voir liste sur http://www.naturopa/fr).

Thème du prochain numéro: ***le paysage à travers la littérature***

ISSN 0250-7102